



**Nations Unies**

# **Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation**

**Assemblée générale**  
**Documents officiels**  
**Soixante-quatrième session**  
**Supplément n° 1**

**Assemblée générale**  
Documents officiels  
Soixante-quatrième session  
Supplément n° 1

# **Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation**



Nations Unies • New York, 2009



*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	1
II. Répondre aux besoins des plus démunis . . . . .	4
A. Développement . . . . .	4
1. Objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement convenus au niveau international . . . . .	4
2. Besoins particuliers de l’Afrique. . . . .	7
B. Paix et sécurité . . . . .	8
1. Diplomatie préventive et appui aux processus de paix . . . . .	9
2. Maintien de la paix . . . . .	9
3. Consolidation de la paix. . . . .	11
C. Affaires humanitaires . . . . .	12
D. Droits de l’homme, état de droit, prévention du génocide et responsabilité de protéger, démocratie et bonne gouvernance . . . . .	14
1. Droits de l’homme . . . . .	14
2. État de droit. . . . .	15
3. Prévention du génocide et responsabilité de protéger . . . . .	15
4. Démocratie et bonne gouvernance . . . . .	17
III. Sauvegarder les biens de l’humanité . . . . .	18
A. Changement climatique . . . . .	18
B. Santé dans le monde . . . . .	20
C. Lutte contre le terrorisme . . . . .	21
D. Désarmement et non-prolifération. . . . .	22
IV. Faire de l’ONU une organisation plus forte . . . . .	24
A. Secrétariat, organes intergouvernementaux, cohérence de l’action des organismes des Nations Unies et coopération avec les organisations régionales. . . . .	24
1. Secrétariat . . . . .	24
2. Organes intergouvernementaux . . . . .	25
3. Cohérence de l’action des organismes des Nations Unies. . . . .	27

---

4. Coopération avec les organisations régionales . . . . .	27
B. Grands partenariats mondiaux . . . . .	28
1. Renforcement du partenariat avec la société civile . . . . .	28
2. Relations avec le monde des affaires . . . . .	29
V. Conclusion . . . . .	30
Annexe	
Objectifs du Millénaire pour le développement, cibles et indicateurs (2009) : tableaux statistiques . . . . .	32

## Chapitre I

### Introduction

1. Dix ans après notre entrée dans le nouveau millénaire, la portée et l'ampleur des bouleversements qui modifient profondément le paysage mondial apparaissent avec plus de netteté. La mondialisation accélérée de ces dernières décennies a jeté, entre les destinées des peuples, des ponts à peine imaginables lors de la fondation de l'Organisation des Nations Unies, il y a 64 ans.

2. Dernièrement, plus prospère et pacifique que jamais, le monde s'est rapproché de l'idéal d'un cadre normatif universellement admis, cependant que ses habitants, grâce à l'expansion des communications planétaires, éprouvaient de plus en plus le sentiment d'appartenir à la même communauté. Cette évolution, cependant, est loin d'avoir profité à tous; gardons-nous d'oublier les laissés pour compte.

3. En quelques dizaines d'années, les habitants de la planète ont tissé entre eux des liens de plus en plus étroits, si bien qu'aujourd'hui, alors que sévit la crise, la mondialisation unit nos destinées de manière inédite. L'an dernier, l'onde de choc de la crise économique, n'épargnant aucune région du globe, a semé la désolation dans les populations et les pays les plus vulnérables. La crise alimentaire actuelle continue de faire des ravages dans les familles et les collectivités; le nombre de ceux qui, chaque soir, se couchent tenaillés par la faim dépasse maintenant le milliard. La flambée de grippe A (H1N1), première pandémie de grippe depuis plus de 40 ans, nous rappelle que la santé de chaque individu – son bien le plus précieux – dépend de celle de tous les habitants du globe. Se superposant à toutes ces crises, et risquant de les éclipser, la crise climatique continue de sévir, à l'heure où les scientifiques constatent, alarmés, que les changements qu'elle inflige à la Terre et à ses habitants sont plus rapides et ont des conséquences plus graves que ne laissaient prévoir la plupart des modèles conçus il y a seulement un an ou deux.

4. Ainsi au bord du gouffre, il est primordial que nous sachions garder notre sang-froid et empêcher que les multiples crises ne dégénèrent en une crise de confiance généralisée. Le multilatéralisme est un impératif qui, aujourd'hui, s'impose à nous comme jamais. Des problèmes complexes se posent simultanément dans de multiples domaines qui sont au cœur de la mission de l'ONU. Les résoudre exigera une action multilatérale d'une ampleur exceptionnelle, qui tire parti des atouts et des apports de tous les pays du monde et de leurs citoyens.

5. Le multilatéralisme du XXI<sup>e</sup> siècle s'appuiera certes sur le dispositif institué au siècle dernier, mais il devra en élargir et en approfondir radicalement le champ et la portée. Ce multilatéralisme nouveau a le potentiel de nous extraire des multiples crises actuelles, et nous promet un avenir plus durablement prospère et pacifique à condition toutefois qu'il satisfasse à cinq critères essentiels.

6. Premièrement, le nouveau multilatéralisme doit privilégier l'offre de biens collectifs de nature à contrer, à l'échelle mondiale, les menaces transfrontières qui pèsent très directement sur la destinée de tous les peuples, c'est-à-dire donner priorité à la maîtrise des changements climatiques, à la stabilité économique, à la sécurité alimentaire et à la quête de la prospérité pour tous, ainsi qu'à la santé mondiale, au désarmement et à la non-prolifération, et à la lutte contre le terrorisme.

7. Deuxièmement, le nouveau multilatéralisme doit tenir compte des corrélations complexes qui existent entre les défis auxquels nous devons faire face, qu'il s'agisse

de la production des biens collectifs indispensables, des conflits internes ou régionaux, des catastrophes humanitaires ou de la lutte pour le respect universel des droits de l'homme. Il est impossible de résoudre les problèmes isolément, et chacune de nos actions doit donc s'intégrer dans un tout cohérent.

8. Troisièmement, le multilatéralisme du XXI<sup>e</sup> siècle doit avant tout être au service des plus vulnérables et leur apporter la sécurité, le développement et le respect des droits de l'homme dont ils ont si cruellement besoin. C'est là un but essentiel autant pour des raisons morales – la solidarité étant le ciment qui fédère notre famille humaine – que parce qu'il en va de notre intérêt bien compris. La discrimination de fait qui, en période faste comme en période de crise, pénalise systématiquement les plus pauvres et les plus vulnérables ne saurait se perpétuer. La mondialisation, au XXI<sup>e</sup> siècle, doit profiter à tous et reposer, au premier chef, sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

9. Quatrièmement, le nouveau multilatéralisme doit, pour résoudre les multiples crises, mobiliser et mettre véritablement à contribution des forces beaucoup plus diversifiées, qui démultiplient notre capacité d'action collective en donnant un rôle essentiel, et non marginal, au secteur privé, à la société civile et aux milieux universitaires. Les partenariats multiples doivent devenir la norme plutôt que l'exception si nous voulons surmonter les difficultés qui se dressent devant nous.

10. Cinquièmement, le nouveau multilatéralisme devra adapter, en la renforçant, l'architecture du dispositif multilatéral actuel aux réalités du XXI<sup>e</sup> siècle. Il faudra aussi veiller à ce que le nouveau dispositif multilatéral permette de tirer parti des énergies de tous les pays, notamment de ceux qui sont nés avec le siècle. Il faudra faire en sorte que le pouvoir s'exerce toujours dans le respect des principes, car l'un ne saurait aller sans l'autre. Il faudra enfin que le nouveau dispositif permette davantage aux plus faibles et aux plus vulnérables de faire entendre leur voix dans les principales instances de décision. L'ONU est particulièrement bien placée pour y veiller.

11. Pour renforcer le dispositif multilatéral, il faudra également revoir les mécanismes multilatéraux afin de les rendre beaucoup plus robustes, rapides, souples et adaptables. Cette adaptation est indispensable pour deux raisons : d'une part, l'accélération du rythme de l'activité humaine, qui est liée à la mondialisation, a rétréci nos horizons temporels, de sorte que les décisions doivent être plus rapides; d'autre part, les alliances et les modalités de coopération à mettre en œuvre pour atteindre tel ou tel objectif varient de plus en plus selon les domaines d'action et évoluent avec le temps.

12. L'ONU peut et doit être le pôle du nouveau multilatéralisme. L'Organisation doit être le lieu privilégié du rapprochement des intérêts divergents et des différentes solutions proposées pour régler les problèmes du monde. Elle doit aussi continuer à se donner les moyens de servir tous ceux qui, à travers le monde, ont besoin d'elle, en particulier les plus démunis d'entre eux. Outre que c'est là la vocation naturelle d'une organisation à caractère universel, l'ONU se doit de mettre à profit la position unique qui est la sienne, celle d'une organisation présente dans le monde entier, qui fait fond sur les ressources et les atouts de tous les pays et qui a reçu pour mission des États Membres de relever tous les défis dans les domaines de la sécurité, du développement, de l'aide humanitaire et des droits de l'homme.

13. L'Organisation est déterminée à s'adapter aux nouvelles réalités de ce millénaire et, comme le montre le présent rapport, elle a déjà résolument avancé dans cette voie. Toutefois, sans l'engagement et le soutien indéfectibles des États Membres, l'ampleur des bouleversements qui se produisent dans le monde aurait tôt fait de dépasser ses moyens. En revanche, avec le soutien agissant de ses États Membres, l'Organisation pourra être l'agent du changement, aidant la grande famille humaine à supporter les chocs et à s'adapter aux bouleversements en voie de transformer notre monde.

## Chapitre II

### Répondre aux besoins des plus démunis

14. Alors que la crise financière et économique risque d'inciter les États à se replier sur eux-mêmes, l'ONU se doit, plus que jamais, d'être la voix de ceux qui ne peuvent pas se faire entendre, et de répondre aux besoins des plus vulnérables.

15. Incontestablement, la crise économique touche tous les pays, en développement ou développés. Selon le rapport intitulé « Situation et perspectives de l'économie mondiale à la mi-2009 » (E/2009/100), l'ONU prévoit que l'économie mondiale se contractera de 2,6 % en 2009, qui sera la première année de croissance négative du produit mondial depuis la Seconde Guerre mondiale.

16. Cependant, si rudes que soient les épreuves que traversent de nombreuses régions du monde développé, les scénarios qui se déroulent dans beaucoup de pays en développement sont bien plus sombres encore. On prévoit un recul du revenu par habitant dans au moins 60 de ces pays. La faiblesse des moyens dont disposent la plupart d'entre eux pour amortir les effets de la crise menace, de surcroît, de compromettre ce qu'ils ont entrepris pour lutter contre la pauvreté, la faim et la maladie.

17. Au cœur de l'action collective pour le développement et la sécurité dans le monde, l'Organisation se doit de jouer un rôle clef dans le dénouement de ces crises, qui lui offrent une occasion historique de promouvoir le progrès.

#### A. Développement

18. En adoptant, en 2000, les objectifs du Millénaire pour le développement, les Nations Unies ont pris d'ambitieux engagements, dont les incertitudes actuelles risquent de compromettre la mise en œuvre. Toutefois, si la communauté internationale réagit solidairement et énergiquement dans la concertation, elle saura surmonter ce moment difficile de l'histoire et parviendra à garantir à tous paix et prospérité.

##### 1. Objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement convenus au niveau international

19. À l'heure où les économies se contractent, les ressources requises pour continuer d'avancer dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement se font rares, alors même que la demande n'a jamais été plus grande. Pour atteindre les objectifs du Millénaire, nous devons donc redoubler d'efforts, dès maintenant, et jusqu'à la date butoir de 2015. Comme il est expliqué dans le rapport de 2009 sur les objectifs du Millénaire pour le développement, des progrès encourageants ont été faits dans les domaines où le volume mondial des investissements a augmenté – par exemple, la lutte contre le sida, la tuberculose, le paludisme et les maladies évitables par la vaccination. En revanche, les objectifs pour lesquels les investissements sont encore à la traîne – éducation primaire, santé maternelle, agriculture à petite échelle et infrastructure de base pour les pauvres –, sont bien loin d'être atteints.

20. Les projections actuelles permettent de penser que le taux global de pauvreté dans le monde en développement continuera de diminuer en 2009, quoiqu'à un

rythme beaucoup plus modeste qu'avant la récession. Ce ralentissement, pour certains pays, peut suffire à ruiner tout espoir d'atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté qu'ils se sont fixés. Selon le rapport sur la situation et les perspectives de l'économie mondiale à la mi-2009, la crise empêchera cette année 73 à 103 millions de personnes de franchir le seuil de la pauvreté extrême. Comme le signale l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, à défaut d'une action résolue pour lutter contre la faim, l'objectif de réduction des taux de sous-alimentation et celui fixé pour le recul de la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants ne seront pas atteints en 2015.

21. Le monde se rapproche de l'objectif de l'enseignement primaire pour tous, mais trop lentement pour l'atteindre d'ici à 2015. D'importants progrès ont été faits en Afrique subsaharienne et en Asie méridionale, où le taux moyen de scolarisation a augmenté, entre 2000 et 2007, de 15 % et 11 %, respectivement. Cela étant, 72 millions d'enfants à travers le monde se sont vu dénier le droit à l'éducation en 2007. Au cours des cinq dernières années, le taux de scolarisation des filles à tous les niveaux de l'enseignement a certes augmenté, mais l'objectif de l'élimination des disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire n'a pas été atteint en 2005 comme il aurait dû l'être. Or, en déniait, aujourd'hui, aux enfants leur droit à l'éducation, nous condamnons les adultes de demain à une vie de pauvreté, compromettant ainsi irrévocablement le développement des pays dont ils sont ressortissants.

22. Il est fort à craindre que la crise économique actuelle n'ait un effet désastreux sur la condition des femmes, en mettant en question les progrès accomplis sur la voie de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Dans de nombreuses régions en développement, les femmes constituent la majorité de la main-d'œuvre du secteur agricole. Celles qui trouvent un emploi rémunéré hors de l'agriculture n'ont généralement pas des conditions de travail décentes. Elles sont fréquemment surreprésentées dans les emplois à temps partiel ou saisonniers, qui n'offrent ni sécurité, ni avantages sociaux. Ainsi, en Océanie, en Asie méridionale et en Afrique subsaharienne, plus de 80 % des emplois de ce type sont exercés par des femmes.

23. Ces emplois précaires font très souvent des femmes les premières victimes d'une crise économique. Dans les foyers pauvres, en particulier ceux dont le salaire d'une femme est la principale source de revenu, la perte d'un emploi a des effets dévastateurs sur toute la famille. En période de crise, les femmes sont aussi davantage exposées à la violence familiale, pères et maris chômeurs ayant malheureusement tendance à se défouler sur elles. Afin d'intensifier l'action visant à protéger les femmes et à combattre les violences dont elles sont victimes, l'ONU a lancé une campagne intitulée « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes », que les États Membres sont instamment invités à soutenir.

24. La promotion de la santé publique n'est pas seulement un impératif moral; elle est l'une des conditions nécessaires de la prospérité, de la stabilité et de la réduction de la pauvreté. Les progrès en matière de santé restent mitigés, alors pourtant qu'ils sont au cœur des objectifs du Millénaire, et qu'ils déterminent dans une large mesure les chances d'atteindre la plupart d'entre eux.

25. Bien que les taux de mortalité infantile aient diminué dans toutes les régions, la mortalité parmi les enfants de moins de 5 ans demeure beaucoup trop élevée. De nombreux pays, en particulier en Afrique subsaharienne et en Asie méridionale, n'ont accompli que des progrès au mieux médiocres dans la réalisation des objectifs

fixés à cet égard. C'est en Afrique subsaharienne que ces taux de mortalité restent les plus élevés; en 2007, près d'un enfant sur sept y est mort avant d'avoir atteint l'âge de 5 ans. La mortalité infantile tend à frapper davantage les familles rurales et pauvres dont la mère n'a souvent même pas reçu une instruction élémentaire. Les principales causes de ces décès – pneumonie, diarrhée, paludisme et rougeole – pourraient toutes cesser d'être mortelles moyennant l'amélioration convenablement ciblée des soins maternels et néonataux et des services de santé de base. Un investissement relativement modeste suffirait à réduire considérablement la mortalité infantile.

26. La distance à parcourir pour atteindre l'objectif 5 (réduire le taux de mortalité maternelle) reste énorme. En 2005, plus d'un demi-million de femmes sont mortes de complications obstétricales, dont 99 % dans les régions en développement (85 % en Afrique subsaharienne et en Asie méridionale). Pour mettre fin à cette situation intolérable, nous devons tous – gouvernements, organisations internationales, secteur privé, philanthropes, société civile et simples citoyens – agir de concert. L'heure n'est plus à l'atermoiement.

27. Les progrès accomplis dans la prévention et le traitement du VIH/sida, de la tuberculose, du paludisme et d'autres maladies, en particulier des maladies tropicales longtemps négligées, sont encourageants. L'amélioration des programmes de prévention et l'élargissement de l'offre de traitements antirétroviraux ont permis de réduire le nombre des nouveaux cas d'infection par le VIH, qui est passé de 3 millions en 2001 à 2,7 millions en 2007, et semblent avoir aussi fait reculer la mortalité imputable au sida (2 millions de décès en 2007).

28. Des mesures mieux ciblées et coordonnées et un financement accru permettent aux pays de lutter plus énergiquement contre le paludisme. Les indicateurs montrent que de vastes campagnes de distribution de moustiquaires, la forte expansion des programmes de prévention, l'amélioration de l'accès au diagnostic et au traitement et l'emploi de médicaments antipaludiques plus efficaces ont permis une forte baisse de la prévalence du paludisme et de la mortalité qui lui est imputable.

29. L'éradication de la tuberculose dépend du dépistage précoce des nouveaux cas et de l'efficacité du traitement. Pour atteindre l'objectif consistant à ramener, d'ici à 2015, les taux de prévalence de la tuberculose et de mortalité imputable à cette maladie à la moitié de ce qu'ils étaient en 1990, les régions d'Afrique et les grands pays d'Asie qui en sont encore loin devront à la fois améliorer et accélérer le dépistage des cas de tuberculose évolutive et augmenter leurs taux de guérison.

30. La réalisation des objectifs de préservation de l'environnement fixés pour 2015 exigera une action concertée. L'extraordinaire exploit qui a consisté à réduire de 97 %, dans les 20 années qui ont suivi la ratification du Protocole de Montréal, la consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone est la preuve de ce qui peut être accompli lorsque la communauté internationale coopère assidûment et lorsque les États intègrent à leurs politiques les principes de viabilité écologique. Nous devons maintenant nous employer en priorité à réduire les émissions de gaz à effet de serre, et saisir l'occasion qu'offre la crise économique actuelle d'opérer les réformes nécessaires, en encourageant la croissance verte et l'emploi de technologies propres. Il nous faut aussi préserver les forêts et la faune et nous préoccuper tout particulièrement du nombre croissant d'espèces en voie de disparition dans les pays en développement.

31. Gardons nous par ailleurs de négliger le risque imminent d'une pénurie d'eau à l'échelle mondiale. Pour plus de 1,2 milliard de personnes, l'eau est une denrée rare. Le problème de l'eau est particulièrement grave en Afrique du Nord et en Asie occidentale, ainsi que dans certaines régions de grands pays, notamment d'Asie. Nous devons promouvoir des pratiques et investir dans des technologies propres à réduire le gaspillage d'eau et à accroître le taux de récupération de cette précieuse ressource.

32. Réunis au Sommet de Gleneagles en 2005, les membres du Groupe des Huit ont promis d'accroître, à l'horizon 2010, le volume annuel mondial de l'aide publique au développement (APD) de 50 milliards de dollars (dollars constants de 2004) et, à l'intérieur de cette enveloppe, de porter l'aide destinée à l'Afrique à plus du double de ce qu'elle était en 2004 en augmentant de 25 milliards de dollars par an les flux d'APD dirigés vers ce continent. Ces promesses n'ont pas encore été tenues mais, au début de cette année, les membres du Groupe des Vingt et ceux du Groupe des Huit ont réaffirmé leurs engagements antérieurs concernant l'accroissement de l'aide, y compris ceux de Gleneagles, et ont renouvelé leur promesse d'aider les pays à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Sans ces apports, et d'autres, encore, il sera impossible de répondre aux besoins de plus en plus importants des pays à faible revenu.

33. Le système des Nations Unies, pour sa part, entend pouvoir réagir aux crises de façon coordonnée en vue d'en atténuer l'incidence sur l'exécution des plans et stratégies de développement nationaux, et est en train de se doter à cette fin du Système mondial d'alerte vulnérabilités-impacts, qui servira à surveiller les effets des crises mondiales sur les populations les plus pauvres et les plus vulnérables. Il nous faut absolument prendre, d'ici à la fin de l'année, d'autres mesures concrètes de ce genre si nous voulons surmonter les effets de la crise actuelle et éviter de prendre du retard dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

## **2. Besoins particuliers de l'Afrique**

34. Depuis 10 ans, l'Afrique soutient un rythme impressionnant de développement et de croissance économiques dont témoigne le taux moyen annualisé de croissance du produit régional brut, qui s'est chiffré à 5,9 % pour la période 2004-2007. Toutefois, la crise économique mondiale risque de renverser cette tendance.

35. En effet, selon le rapport sur la situation et les perspectives de l'économie mondiale à la mi-2009, il faut s'attendre à une forte baisse du taux de croissance moyen enregistré pour le continent qui, de 6 % pour la période 2004-2008, pourrait tomber en 2009 à tout juste 0,9 %. Il faut, du même coup, s'attendre aussi à une aggravation du chômage et de la précarité de l'emploi, conséquence de la baisse des recettes d'exportation et des recettes publiques, dont se ressentent tous les secteurs économiques. Faute de filets de protection sociale suffisants, ces revers auront des incidences graves sur les moyens de subsistance de la population et risquent donc de compromettre la réalisation des objectifs du Millénaire.

36. Pendant l'année écoulée, le système des Nations Unies est parvenu à renforcer le soutien qu'il apporte au développement de l'Afrique, en particulier au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. En juillet 2008, le Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique, qui réunit de hauts représentants de la Commission de l'Union africaine, du

Groupe de la Banque africaine de développement, de la Commission européenne, du Fonds monétaire international, du Groupe de la Banque islamique de développement, de l'Organisation de coopération et de développement économiques, de la Banque mondiale et de l'ONU, a formulé, lors du onzième Sommet de l'Union africaine, toute une série de recommandations, assorties de prévisions de coûts détaillées, concernant les mesures clefs que la communauté internationale pourrait prendre pour aider les États africains à progresser plus rapidement vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'Organisation n'épargne aucun effort pour mobiliser le financement nécessaire et faire en sorte que ces recommandations se concrétisent. Elle s'emploie aussi à améliorer constamment l'efficacité et la cohérence des programmes pilotes interinstitutions réalisés au Cap-Vert, au Mozambique, au Rwanda et en République-Unie de Tanzanie.

37. Néanmoins, l'année avance, et avec elle la détérioration des conditions économiques, qui risque de provoquer des tensions politiques. Déjà, nous avons vu éclater, dans plusieurs pays d'Afrique, des émeutes de la faim et assisté à une résurgence inquiétante des changements anticonstitutionnels de gouvernement. Les troubles internes qui font rage au Tchad et en Somalie se sont envenimés au point de menacer de déstabiliser la région.

38. La communauté internationale doit absolument aider l'Afrique à surmonter la crise. Les dirigeants doivent honorer les engagements qu'ils ont renouvelés à la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur les besoins de l'Afrique en matière de développement, qui s'est tenue en septembre 2008, et dans la déclaration politique sur les besoins de développement de l'Afrique (résolution 63/1 de l'Assemblée générale).

39. Le Mécanisme d'évaluation intra-africaine, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, le Système d'alerte rapide à l'échelle du continent, la Force africaine en attente et le Parlement panafricain sont des éléments essentiels de l'architecture africaine de paix et de sécurité, qui continue de se développer. Les liens stratégiques de plus en plus étroits qui associent l'ONU à l'Union africaine, notamment dans le domaine du maintien de la paix, sont le signe d'une évolution encourageante, tout comme la décision prise par le Conseil de sécurité d'ajouter à la liste des questions concernant la paix et la sécurité dont il est saisi celle de la violence qui s'exerce à l'égard des femmes et des enfants, particulièrement en Afrique.

## **B. Paix et sécurité**

40. Les conflits, dans trop de régions du monde, n'ont malheureusement rien perdu de leur virulence; dans ces conflits, tant les États que les acteurs non étatiques agissent souvent en faisant preuve d'un mépris total pour les civils, et ce sont souvent les femmes qui sont victimes des crimes les plus odieux. Partout où cela est possible, l'ONU s'efforce activement de saisir toutes les chances d'instaurer la paix. Durant l'année écoulée, elle a réussi à améliorer dans une certaine mesure la situation des populations les plus affectées et les plus démunies, mais la crise économique mondiale a ajouté à la complexité de notre tâche en aggravant les risques de troubles sociaux et d'instabilité politique dans de nombreuses régions.

## **1. Diplomatie préventive et appui aux processus de paix**

41. L'un des éléments fondamentaux de la mission de l'ONU est d'aider les États à régler très tôt leurs différends et de concourir à leur donner les moyens de préserver durablement la paix et défendre les droits de l'homme. En l'absence de règlements politiques, les conflits qui perdurent dans le monde mettront à rude épreuve le dispositif d'aide humanitaire et le maintien de la paix.

42. Au cours des 12 derniers mois, l'Organisation a déployé des efforts considérables dans le domaine de la diplomatie préventive et à l'appui des processus de paix. Elle a soutenu les processus de paix en République démocratique du Congo, en Somalie, en République centrafricaine et aux Comores. Au Zimbabwe, après les élections, des efforts diplomatiques intensifs ont été déployés dans le cadre de la médiation exercée par la Communauté de développement de l'Afrique australe et l'Afrique du Sud. L'Organisation a aussi été appelée à fournir un appui aux processus politiques au Kenya, en Sierra Leone, en Guinée-Bissau, au Niger, au Cameroun, au Gabon, en Guinée équatoriale et à Madagascar. Dans tous ces cas, elle a apporté un soutien politique et technique, souvent en coopération avec des partenaires comme l'Union africaine.

43. L'Organisation continue à appuyer la reprise complète de négociations véritables à Chypre et le dialogue politique et la réconciliation en Iraq. Au Népal, elle a aidé à la mise en œuvre de l'Accord de paix global. En Asie centrale, elle a œuvré en étroite coopération avec tous les pays de la région à faciliter l'adoption d'approches communes pour le règlement des problèmes transfrontières, notamment le terrorisme, le trafic des drogues et la criminalité organisée, et pour la gestion des ressources naturelles.

44. J'ai continué d'offrir mes bons offices dans le cadre des efforts diplomatiques récemment intensifiés que la communauté internationale a consacrés au processus de paix au Moyen-Orient. La nécessité de la reprise de pourparlers directs sur un règlement du conflit prévoyant deux États et de l'instauration d'une paix globale dans la région a été mise en relief par des événements comme la grave crise armée qui a sévi à Gaza, l'interruption des négociations israélo-palestiniennes engagées dans le cadre du processus d'Annapolis, et les progrès limités réalisés sur la voie de l'unité palestinienne. Au Liban, j'ai offert mes bons offices en vue de favoriser le maintien du calme relatif qui règne dans le pays depuis les élections.

45. L'Organisation entend continuer d'œuvrer avec les États Membres pour que la communauté internationale investisse dans les moyens qui lui sont nécessaires pour réagir rapidement et efficacement aux crises et appuyer les processus de paix de manière plus prévisible et professionnelle.

## **2. Maintien de la paix**

46. Les membres des missions de maintien de la paix se heurtent aujourd'hui à des difficultés d'une ampleur et d'une complexité sans précédent et courent des risques considérables. Ils ont pour rôle d'appuyer le dialogue politique entre les parties, d'aider les gouvernements à étendre l'autorité de l'État, de renforcer la protection des droits de l'homme et l'état de droit, de donner des conseils sur la réforme du secteur de la sécurité, d'appuyer les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, et de protéger les civils. Dans ce dernier rôle, en particulier, les

missions de maintien de la paix, travaillant à la limite des moyens dont elles disposent, ont du mal à exercer leur mandat dans toute son ampleur.

47. Le Département des opérations de maintien de la paix, avec le concours du Département de l'appui aux missions, gère actuellement, dans cinq continents, 17 opérations dont l'effectif total s'élève à plus de 117 000 personnes – militaires, policiers et personnel civil – et dont les budgets totalisent près de 7,8 milliards de dollars par an, alors même que le volume des ressources disponibles risque de diminuer.

48. Sur le terrain, les missions de paix opèrent dans les conditions les plus diverses : poursuite du conflit sous une forme ou une autre, stabilité précaire, ou encore processus de paix fermement engagé, auquel cas la consolidation de la paix est le but principal de la mission.

49. Au cours des 12 derniers mois, les effectifs déployés par l'ONU au Tchad, au Darfour et en République démocratique du Congo se sont intensifiés. Au Tchad, une mission de maintien de la paix de l'ONU a succédé en mars à la force déployée par l'Union européenne. Au Darfour, un personnel plus nombreux a pu être déployé dans le cadre de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies, ce qui a permis à celle-ci de manifester sa présence de manière plus visible, bien qu'elle continue à manquer des moyens, notamment des hélicoptères, qui lui sont indispensables pour exercer pleinement son mandat. La Mission des Nations Unies au Soudan a continué à appuyer le règlement des principaux problèmes touchant l'application de l'Accord de paix global, qui promet d'améliorer les perspectives de stabilité dans l'ensemble de la région.

50. En République démocratique du Congo, les combats ont repris à la fin du mois d'août 2008. En novembre, le Conseil de sécurité a approuvé, comme les responsables de la Mission l'avaient demandé, le déploiement de 3 000 soldats et policiers supplémentaires pour permettre à celle-ci de faire face plus rapidement et avec plus de souplesse à l'apparition de besoins nouveaux. Le déploiement de certains de ces moyens supplémentaires devait commencer en juillet 2009. Des incertitudes persistent cependant quant au déploiement d'unités spécialisées.

51. En Afghanistan, la détérioration de l'état de sécurité est un souci majeur pour la Mission d'assistance des Nations Unies. L'action de la Mission a consisté essentiellement à coordonner l'aide au développement apportée par la communauté internationale et à fournir un appui aux institutions nationales, notamment pour la préparation des élections d'août 2009.

52. En Somalie, l'Organisation a continué à mettre en œuvre une série de mesures soigneusement calibrées à l'appui d'un processus de paix extrêmement fragile, mesures que le Conseil de sécurité a entérinées dans ses résolutions 1863 (2009) et 1872 (2009). Des plans sont actuellement élaborés pour le cas où le Conseil déciderait de déployer une mission de maintien de la paix des Nations Unies dans le pays.

53. Durant l'année écoulée, le Liban a connu une stabilité relative, les tensions s'étant quelque peu apaisées. La mission de maintien de la paix des Nations Unies s'est employée à asseoir la confiance et à promouvoir la stabilité.

54. Au Burundi, en Côte d'Ivoire, en Haïti, en Sierra Leone et au Timor-Leste, la agents de maintien de la paix appuient les processus de consolidation de la paix, la

généralisation de l'état de droit, le renforcement des moyens nationaux de promotion de l'égalité des sexes et la création d'un environnement propice au développement d'une économie locale viable.

55. En dépit de la persistance de divergences de vues parmi les membres du Conseil de sécurité sur la situation en Géorgie et la situation au Kosovo, les missions des Nations Unies ont continué de s'acquitter de leur mandat durant l'année écoulée, soutenues par des efforts diplomatiques concertés. En application d'un accord intervenu au Conseil de sécurité, la Mission des Nations Unies au Kosovo a commencé à transférer progressivement la responsabilité opérationnelle des questions relatives à l'état de droit à l'Union européenne en décembre 2008. La Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie a pris fin au mois de juin, faute d'un accord entre les membres du Conseil de sécurité sur la prorogation de son mandat.

56. Au cours des 12 derniers mois, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont continué à évoluer et à s'adapter. D'importantes réformes administratives sont en cours, notamment la mise en place d'une force de police permanente dans le cadre d'une Division de la police renforcée, le renforcement des moyens du Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité et du Bureau des affaires militaires au Département des opérations de maintien de la paix, et le développement des moyens de prestation de service du Département de l'appui aux missions. En dépit de ces réformes récentes, il reste beaucoup à faire pour que l'ONU puisse répondre dans les meilleures conditions à l'évolution de la demande.

57. L'activité de l'Organisation dans le domaine du maintien de la paix est aujourd'hui à un moment crucial de son évolution. Il est indispensable de renouveler le partenariat mondial entre les États Membres et les partenaires de l'ONU à l'intérieur comme à l'extérieur du système des Nations Unies, condition nécessaire pour que les demandes qui lui sont adressées en matière de maintien de la paix soient accompagnées de stratégies politiques concrètes et de l'appui politique dont elle a besoin pour s'acquitter des mandats prescrits, d'un appui favorisant un déploiement plus rapide, et d'une dotation en ressources humaines et matérielles configurée de manière optimale. L'Organisation, pour continuer de produire des résultats et de rendre le monde plus sûr, doit pouvoir faire fond sur ce partenariat mondial ainsi refondé.

### **3. Consolidation de la paix**

58. Le rapport récent sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (A/63/881-S/2009/304) met l'accent sur le fait que la consolidation de la paix est avant tout une entreprise nationale. Dans la période qui suit immédiatement un conflit, les besoins des anciens belligérants et de leur population sont énormes. Pour saisir les possibilités qui s'offrent au lendemain d'un conflit, il est indispensable que les acteurs nationaux, régionaux et internationaux interviennent rapidement, arrêtent des priorités et disposent de ressources adéquates.

59. Le rapport énonce un certain nombre de propositions concrètes, notamment des mesures pour renforcer non seulement l'action de l'Organisation elle-même, mais aussi sa capacité d'assurer la direction de l'action de la communauté internationale au cours de cette période. Plus précisément, le rapport souligne la nécessité de renforcer les équipes de direction des Nations Unies sur le terrain et de

les faire bénéficier d'un appui plus solide, de promouvoir dès le début la cohérence stratégique de l'intervention de la communauté internationale, de s'attacher dès le départ à renforcer les moyens des pays, de faire en sorte que la communauté internationale soit mieux équipée pour fournir une aide rapidement et de façon prévisible, en particulier dans les domaines habituellement prioritaires, et que les mécanismes de financement des activités postérieures aux conflits fonctionnent avec plus de rapidité et de souplesse et soient moins vulnérables aux risques.

60. L'évolution du rôle de la Commission de consolidation de la paix, du Fonds pour la consolidation de la paix et du Bureau d'appui à la consolidation de la paix est étroitement liée à cet objectif. Au cours des 12 derniers mois, les États Membres, agissant dans le cadre de la Commission, ont continué à appuyer les efforts nationaux visant à instaurer une paix durable au Burundi, en République centrafricaine, en Guinée-Bissau et en Sierra Leone.

61. Durant l'année écoulée, le Fonds pour la consolidation de la paix a fourni une assistance à un nombre croissant de pays sortant d'un conflit. En avril 2009, le Fonds, pourvu d'une dotation de plus de 309 millions de dollars, avait déjà alloué plus de 131 millions de dollars à 12 pays, pour un total de 65 projets. Ceux-ci appuient le dialogue national et les initiatives de réconciliation, la réforme des institutions chargées du maintien de l'ordre public et des institutions judiciaires et les programmes de démobilisation et de désarmement d'ex-combattants. Le 17 juin 2009, l'Assemblée générale a approuvé une révision du mandat du Fonds tenant compte des enseignements tirés de l'expérience opérationnelle qu'il a acquise au cours des deux dernières années.

62. En dépit de tous ces progrès, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour que l'Organisation contribue plus efficacement à la solution des problèmes qui se posent aux pays sortant d'un conflit et puisse combler les lacunes de sa réponse aux besoins en matière de consolidation de la paix. La cohérence des mesures prises par les acteurs clefs aux niveaux national, régional et international sera un facteur décisif de l'efficacité de notre action.

### **C. Affaires humanitaires**

63. Tout au long de l'année 2008, l'ONU a continué de s'attacher à améliorer la rapidité et l'efficacité de l'assistance humanitaire qu'elle fournit dans le monde entier pour remédier aux effets dévastateurs de plusieurs grandes catastrophes naturelles, de l'aggravation de certains conflits et de la crise alimentaire mondiale.

64. En collaboration avec les gouvernements et d'autres partenaires, l'ONU a fourni un appui à l'action humanitaire dans 55 situations d'urgence. Les dommages causés par le cyclone Nargis au Myanmar, le conflit en Géorgie, les ouragans successifs qui ont dévasté Haïti et Cuba, l'épidémie de choléra au Zimbabwe et la sécheresse en Éthiopie sont au nombre des crises qui ont nécessité des interventions coordonnées.

65. L'année 2008 a été marquée par des améliorations notables du dispositif humanitaire international. Les principes et méthodes définis dans le prolongement de l'initiative de réforme humanitaire de 2005-2006, qui visait à promouvoir des interventions humanitaires plus rapides, prévisibles et transparentes, constituent désormais la norme pour l'appui offert par le système des Nations Unies aux

gouvernements et aux populations touchées. L'architecture du dispositif humanitaire mis sur pied au niveau des pays est maintenant plus clairement définie et comprend un coordonnateur de l'action humanitaire; un organisme chef de file pour chacun des principaux domaines d'action; et une équipe de pays associant tous les acteurs en présence, qui a pour rôle de définir l'orientation stratégique de l'intervention humanitaire. Le principe de la responsabilité sectorielle, selon lequel les attributions des différents partenariats sont clairement définies par secteur afin d'éviter les lacunes et de renforcer l'efficacité de l'action humanitaire a été appliqué en 2008 dans 13 pays touchés par cinq crises humanitaires, ce qui porte à 33 le nombre total de pays où un coordonnateur résident et/ou coordonnateur de l'action humanitaire applique ce principe.

66. Près de 12 milliards de dollars ont été consacrés en 2008 à l'aide humanitaire dans le monde entier, ce qui est presque un record. Ces ressources sont allées pour moitié environ à des projets financés selon la procédure d'appels globaux ou la procédure d'appels éclair, les apports ayant couvert approximativement 70 % des 7 milliards de dollars demandés. Cela représente une augmentation de 40 % du financement total par rapport à 2007.

67. Grâce à des efforts concertés de mobilisation, 453 millions de dollars ont été versés au Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires et 406 millions sont allés aux fonds communs consacrés à l'action humanitaire dans chaque pays, ce qui a permis d'assurer une meilleure coordination du financement. Ce dernier chiffre est supérieur de 22 % au montant total des contributions versées en 2007. L'Organisation et ses partenaires ont également fait des efforts considérables pour améliorer les relations sur le terrain, en particulier avec les organisations non gouvernementales, de manière à accroître l'assistance offerte à ceux qui en ont le plus besoin.

68. Parmi les principales difficultés auxquelles peut se heurter l'action humanitaire, on peut citer la multiplication des problèmes d'accès, l'insécurité croissante des conditions dans lesquelles les organismes humanitaires opèrent et le fait que les principes fondamentaux d'humanité, d'indépendance, d'impartialité et de neutralité sont de moins en moins respectés. La crise financière qui sévit actuellement dans le monde ne fera qu'aggraver les difficultés que soulève la fourniture rapide d'une aide humanitaire prévisible. Par ailleurs, il faut poursuivre la réflexion sur le principe et les modalités de l'action humanitaire, et il serait bon à cette fin d'intensifier les travaux sur des questions comme l'évaluation des besoins, les moyens de mieux mesurer l'impact de l'aide et la transition de la phase des secours d'urgence à celle du relèvement.

69. De nouvelles idées concernant l'évolution future de l'action humanitaire se sont fait jour au cours de l'année 2008. Des dangers nouveaux, comme ceux liés à la crise alimentaire mondiale ou au changement climatique, sont venus alourdir encore les responsabilités qui pèsent sur le dispositif humanitaire international, montrant que des facteurs autres que ceux qui sont traditionnellement à l'origine des crises humanitaires peuvent entraîner une vulnérabilité extrême. On n'a pas encore pris la pleine mesure de ces questions au niveau mondial. Ces nouveaux défis rappellent aux organismes des Nations Unies, et à la communauté humanitaire tout entière, que souplesse et adaptabilité sont des impératifs primordiaux face à des conditions en constante évolution.

## **D. Droits de l'homme, état de droit, prévention du génocide et responsabilité de protéger, démocratie et bonne gouvernance**

70. L'histoire nous apprend que les crises économiques aggravent souvent les pires penchants de nos sociétés, comme le chauvinisme et le racisme, les violations de droits de l'homme et le mépris de l'état de droit. Aussi est-il impératif que dans les circonstances actuelles, l'ONU fasse un effort tout particulier pour promouvoir le respect des droits de l'homme et la non-discrimination, aider à asseoir l'état de droit dans le monde entier, faire la place qui leur revient à la prévention du génocide et à la responsabilité de protéger, et renouveler son engagement et sa volonté de promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance. Au cœur même de la mission qui nous incombe de répondre aux besoins des plus défavorisés, la défense de ces droits est une condition nécessaire du succès des efforts que nous faisons pour instaurer durablement la paix et favoriser un développement viable.

### **1. Droits de l'homme**

71. En dépit des progrès considérables qui ont été accomplis ces dernières années dans le domaine des droits de l'homme, en particulier pour ce qui est de l'élaboration de nouveaux instruments juridiques et du renforcement des institutions, des violations graves des droits de l'homme continuent d'être commises systématiquement dans de nombreux pays. La célébration, l'année dernière, du sixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme a révélé un enthousiasme populaire considérable pour les idéaux qui y sont énoncés, mais a également servi à nous rappeler la distance qui reste à parcourir avant que nous puissions proclamer que les droits de tous sont véritablement protégés.

72. L'anniversaire de la Déclaration a coïncidé avec une prise de conscience croissante de la place à réserver aux droits de l'homme dans les réponses aux défis mondiaux, dont le changement climatique, les crises alimentaire et financière et la pandémie du VIH/sida.

73. Des difficultés économiques croissantes, exacerbées par la crise économique mondiale, ont entraîné une recrudescence de la xénophobie et de la discrimination dont les migrants sont victimes dans de nombreux pays du monde. Néanmoins, les encouragements dispensés par l'Organisation ont contribué à inciter les États Membres à ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et à accorder une attention particulière aux aspects des migrations qui ont trait aux droits de l'homme.

74. La marginalisation, l'aliénation, la discrimination raciale et l'intolérance étaient au nombre des questions examinées à la Conférence d'examen de Durban en avril 2009. En dépit des tensions que celle-ci a suscitées, le document final qui en est issu fournit une base pour combattre la discrimination raciale à l'échelle mondiale et faire face de manière constructive au problème crucial de l'incitation à la haine raciale et religieuse. Le Comité chargé de suivre la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale a continué à renforcer et rationaliser ses procédures d'alerte rapide et d'intervention d'urgence, afin de pouvoir faire face dans les plus brefs délais aux menaces graves auxquelles certains groupes raciaux et ethniques sont exposés dans différentes régions du monde.

75. La procédure d'examen périodique universel instituée par le Conseil des droits de l'homme, dans le cadre de laquelle la situation des droits de l'homme dans 80 pays a déjà été examinée, a mis davantage encore en relief les responsabilités des États en créant un mécanisme d'examen à large participation. Toute une gamme de recommandations issues de ce processus sont déjà mises en œuvre par de nombreux pays ayant fait l'objet de l'examen, avec l'appui local des équipes de pays des Nations Unies. Il s'agit là de réalisations importantes, mais le Conseil des droits de l'homme peut et doit redoubler d'efforts pour faire face aux nombreuses situations graves en matière de droits de l'homme qui subsistent dans le monde entier.

## **2. État de droit**

76. L'année écoulée a été une année historique dans la lutte contre l'impunité des auteurs de crimes graves au regard du droit international, du fait de l'engagement renouvelé d'un certain nombre d'États Membres en faveur de la primauté du droit. Et pourtant, de nombreuses victimes de violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, dans bien des pays, attendent toujours que justice soit faite.

77. L'Organisation demeure le centre mondial de la promotion de l'état de droit. Plus de 40 entités du système des Nations Unies, dans plus de 110 pays, exercent dans ce domaine des activités très diverses qui comprennent la promotion et la mise en œuvre de normes relevant de la plupart des domaines du droit international, l'appui à l'administration de la justice dans les périodes de transition, le renforcement des institutions chargées du maintien de l'ordre public et de l'appareil judiciaire, et le soutien aux processus de médiation sur des questions touchant l'état de droit (voir A/63/64). L'Organisation comprend des institutions judiciaires, comme les tribunaux spéciaux, et appuie d'autres instances judiciaires. Cette année a marqué le début du fonctionnement du Tribunal spécial pour le Liban. Les activités de l'Organisation dans le domaine de l'état de droit aident également à faire face à des problèmes mondiaux comme la piraterie internationale; l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, par exemple, aide le Kenya et d'autres pays d'Afrique de l'Est à engager des poursuites contre les personnes soupçonnées d'actes de piraterie au large des côtes de la Somalie.

78. Les mesures prises pour améliorer la cohérence et la qualité de l'assistance fournie par l'ONU dans le domaine de l'état de droit donnent des résultats. Pour définir de grandes orientations, le Groupe de coordination et de conseil sur l'état de droit a publié des notes d'orientation concernant les modalités de l'assistance fournie par l'ONU pour promouvoir la primauté du droit, et la justice pour mineurs, et pour accompagner les processus constitutionnels.

79. Le dialogue que l'Organisation a engagé avec les États Membres pour promouvoir l'état de droit au niveau international a porté ses fruits, à la fois en faisant progresser les activités menées dans ce domaine et en contribuant à dégager un début de consensus sur les principes de l'assistance et la coordination entre les principales parties prenantes.

## **3. Prévention du génocide et responsabilité de protéger**

80. Je suis profondément conscient de l'importance que revêt la responsabilité qui incombe au système des Nations Unies dans son ensemble de prévenir le génocide et d'autres atrocités massives. Au cours des 12 derniers mois, mes deux conseillers

spéciaux en ces matières n'ont épargné aucun effort pour rendre possible de nouveaux progrès sur la voie de l'établissement d'un système qui permettra de prévenir et de réprimer de tels crimes. Les mandats des deux Conseillers sont fondés sur trois piliers de responsabilité : la responsabilité qui incombe à l'État de protéger la population, la responsabilité qui revient à la communauté internationale de soutenir l'État à cet égard et la responsabilité, qui est aussi celle de la communauté internationale, de réagir rapidement, conformément à la Charte, de façon décisive, quand l'État manque manifestement à l'obligation à lui faite de protéger la population des crimes spécifiés.

81. Le bureau du Conseiller spécial chargé des questions relatives à la prévention du génocide a mis en place un cadre d'analyse qui devrait aider à déterminer les situations susceptibles de dégénérer et de conduire à des violations massives du droit international humanitaire, y compris à un génocide, si l'on ne s'y attaque pas de toute urgence. Ce cadre indique les domaines où il y a lieu de prendre des mesures énergiques en matière d'alerte rapide et de prévention. Il a été examiné par des experts du système des Nations Unies, et le bureau du Conseiller spécial l'a utilisé pour analyser la situation dans un certain nombre de pays d'Afrique et d'Asie.

82. Le bureau a aussi mis en place un système de collecte des informations et instauré une collaboration avec des organismes du système des Nations Unies et des partenaires extérieurs. Il a accru sa visibilité en se dotant d'un site Web et par d'autres moyens, sachant que sensibiliser le public est l'un des moyens de prévenir le génocide. Enfin, le Conseiller spécial a renforcé ses activités de communication avec les États Membres, en particulier, les membres du Conseil de sécurité, en organisant des réunions d'information à l'intention de chaque nouveau président du Conseil et des échanges d'informations.

83. Le Conseiller spécial chargé des questions relatives à la responsabilité de protéger a tenu compte des aspects conceptuels, institutionnels et politiques de la mise en pratique des principes énoncés aux paragraphes 138 et 139 du Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée générale). Le rapport sur la mise en œuvre de la responsabilité de protéger (A/63/677), résultat de recherches approfondies et de larges consultations avec les États Membres, les départements de l'ONU, les institutions spécialisées et les programmes des Nations Unies, les représentants d'organisations non gouvernementales et des experts indépendants, expose une stratégie opérationnelle de prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, ainsi que de l'incitation à commettre ces crimes; la stratégie envisage aussi les moyens de faire face rapidement et de manière décisive à de tels crimes, conformément à la Charte. À la fin du mois de juillet, l'Assemblée générale a consacré un débat de trois jours au rapport, débat qui a montré que la stratégie à trois piliers que j'ai préconisée pour la mise en œuvre de la responsabilité de protéger emportait une large adhésion, mais qu'il était nécessaire de poursuivre les consultations et les délibérations sur ses divers aspects.

84. Pour améliorer les capacités d'alerte rapide et d'évaluation, comme prévu au paragraphe 138 du Document final du Sommet mondial de 2005, les Conseillers spéciaux s'emploient à intégrer les mécanismes appropriés pour favoriser la collaboration entre tous les partenaires concernés du système des Nations Unies et avec les États Membres.

#### 4. Démocratie et bonne gouvernance

85. Intégrés à l'armature normative de l'Organisation, les principes démocratiques ne cessent de se renforcer à la faveur de l'adoption de normes internationales, de règles et de résolutions, ainsi que d'activités opérationnelles de plus en plus nombreuses dans le domaine de la promotion de la démocratie.

86. Au cours de l'année écoulée, l'Organisation a apporté un appui continu à une cinquantaine d'États Membres pour les aider à tenir périodiquement des élections régulières dans les contextes les plus divers de maintien de la paix, de consolidation de la paix et de développement. On peut citer à titre d'exemple les élections multipartites qui ont eu lieu au Népal, en Sierra Leone, en Zambie, au Bangladesh, au Honduras, dans les Maldives et en Guinée-Bissau. L'Organisation a poursuivi ses efforts intensifs pour contribuer au développement d'institutions démocratiques et à la bonne gouvernance partout dans le monde. Le recours aux technologies de l'information et des communications et aux techniques d'administration en ligne a contribué à améliorer la transparence et l'efficacité des administrations publiques.

87. Les efforts déployés par l'Organisation à l'appui de la démocratie dans le monde entier ont pu être intensifiés grâce aux subventions du Fonds des Nations Unies pour la démocratie. Les projets financés par le Fonds, axés spécifiquement sur le rôle des organisations non gouvernementales locales, ont pour but de faire mieux entendre la voix de la société civile, de promouvoir les droits de l'homme et d'associer tous les groupes de la population au jeu démocratique. À ce jour, des contributions d'un montant total supérieur à 90 millions de dollars ont été versées au Fonds qui a financé 204 projets à travers le monde, en deux séries.

## Chapitre III

### Sauvegarder les biens de l'humanité

88. Le monde a changé, le commerce, les communications et les migrations resserrant sans cesse davantage les liens qui nous unissent. Dans le même temps, alors que de nouvelles menaces mondiales planent sur nos destinées, les problèmes sont devenus, tout comme nous, plus dépendants les uns des autres.

89. L'ONU est idéalement placée pour montrer au monde la voie qu'il doit suivre pour relever les défis du XXI<sup>e</sup> siècle. Seule organisation universelle dotée d'un mandat qui englobe tous les domaines de l'activité humaine, elle peut, en mobilisant l'énergie de tous ses États Membres, construire les partenariats nouveaux dont la communauté internationale a besoin pour relever les défis, nombreux et redoutables, auxquels elle doit faire face aujourd'hui. C'est là, au demeurant, ce que les États Membres attendent d'elle, et ce constat m'a amené, au début de mon mandat, à promettre que les biens collectifs de l'humanité seraient au cœur de mes préoccupations. Cette année, fidèle à cet engagement, je me suis fait le promoteur d'un certain nombre d'initiatives majeures concernant le changement climatique, la santé dans le monde, la lutte contre le terrorisme, le désarmement et la non-prolifération.

#### A. Changement climatique

90. Le changement climatique est le grand thème de l'année 2009, les États devant prochainement se réunir à Copenhague pour négocier et, espérons-le, conclure un nouvel accord mondial sur la question. La signature, à Copenhague, d'un accord ambitieux, s'appuyant sur de solides bases scientifiques, est indispensable si l'on veut mettre un frein aux émissions de polluants, renforcer le potentiel d'adaptation des pays vulnérables et favoriser une croissance verte à faibles émissions de carbone, qui sera le moteur d'une économie mondiale plus viable.

91. Le changement climatique, je l'ai déjà dit, est le grand défi sur lequel l'histoire jugera notre génération. Il concerne tous les domaines d'activité, de l'énergie et l'économie à la santé, à l'alimentation et au développement, sans oublier la sécurité. Nulle autre question n'illustre de façon plus éclatante la nécessité de la solidarité internationale; s'y attaquer est la condition première de la relance de l'économie mondiale et de l'avènement d'un monde durablement prospère. Il en va de la survie même de l'humanité. Dès mon entrée en fonctions, je me suis employé à mobiliser la volonté politique indispensable pour parer à cette menace mondiale de plus en plus grave. Cette année, il importe que les dirigeants de tous les pays montrent sans plus attendre qu'ils sont résolus à agir pour protéger la planète, sauver des vies et bâtir une économie mondiale plus viable.

92. La Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Poznań (Pologne) en décembre dernier, a certes constitué une étape importante sur la voie tracée à Bali, qui doit aboutir à la Conférence de Copenhague, mais il reste encore beaucoup à faire. Il existe d'autres instances qui s'occupent des changements climatiques, mais seules les réunions des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques jouissent de la légitimité mondiale que leur confère la quasi-universalité de cet

instrument. Ces rencontres continueront à faciliter les négociations entre tous les intéressés.

93. Pour sceller un accord à Copenhague, les participants à la Conférence devront s'entendre sur plusieurs questions importantes, notamment : fixer des objectifs suffisamment ambitieux d'atténuation des émissions des pays industrialisés; amener les pays en développement à prendre des mesures d'atténuation allant plus loin que celles qu'ils mettent déjà en œuvre; accroître les moyens de financement des mesures d'atténuation et d'adaptation, notamment en instituant des incitations à la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts; mettre sur pied des dispositifs institutionnels et de gouvernance équitables; et définir le cadre dans lequel s'inscrira l'aide à l'adaptation des pays les plus vulnérables aux effets des changements climatiques.

94. Pour améliorer les chances de succès de la Conférence de Copenhague, j'ai décidé d'organiser le 22 septembre, au Siège de l'Organisation, une réunion des chefs d'État et de gouvernement sur les changements climatiques. Ce sera là la seule réunion internationale sur la question qui, avant la Conférence de Copenhague, rassemblera les dirigeants de tous les pays du monde, depuis les principaux pollueurs jusqu'aux pays les plus vulnérables.

95. Le système des Nations Unies est résolu à aider les gouvernements à mettre en œuvre tous les accords actuels et futurs qui intéressent le changement climatique. L'ONU, pour sa part, continuera de faire fond sur le travail des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies, qui porte sur l'adaptation, le renforcement des capacités, la climatologie, la prévention du déboisement et de la dégradation des forêts, le développement et le transfert de technologies, et dont le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination veille à la cohérence.

96. De nombreux projets interinstitutions sont en cours, y compris des projets de pays qui permettent d'améliorer le sort des plus défavorisés. L'un d'eux consiste à aider les pays à forêt tropicale à réduire les émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts, sans compromettre les moyens de subsistance de la population. Un autre projet aide les pays en développement à renforcer les mesures d'atténuation de nature à favoriser leur développement durable, en application du mécanisme pour un développement propre prévu par le Protocole de Kyoto.

97. Le réseau interinstitutions pour l'adaptation aux changements climatiques fournit aux pays en développement les informations et la technologie dont ils ont besoin pour mettre en œuvre des mesures propres à renforcer la résistance des collectivités aux changements climatiques. Les efforts de réduction des risques de catastrophe, autre élément clef de la politique d'adaptation, aident à rendre les collectivités plus sûres aujourd'hui, mais aussi à les préparer à affronter, à l'avenir, des conditions météorologiques plus extrêmes.

98. Enfin, l'Initiative mondiale pour une économie verte, lancée l'an dernier, vise à mettre à la disposition des décideurs les données d'analyse constamment actualisées dont ils ont besoin pour transformer l'activité économique en une activité à faible émission de carbone. À condition d'être pleinement mise en œuvre – et étayée par la conclusion, à Copenhague, d'un accord ambitieux sur les changements climatiques –, elle permettra de sauver des vies, d'épargner des ressources qui sont des moyens de subsistance et d'engager le monde sur la voie plus sûre d'une croissance verte.

99. La lutte contre les changements climatiques est un impératif moral, mais elle ouvre aussi des perspectives économiques, en ce sens qu'elle peut contribuer à la relance, aider à mettre les sources d'énergie davantage à la portée des pauvres et à améliorer leur sécurité alimentaire, et favoriser la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Nous devons, cette année, conjuguer nos efforts pour nous rapprocher du but ultime : protéger la vie en préservant notre planète, pour notre génération comme pour celles qui nous succéderont.

## **B. Santé dans le monde**

100. J'ai fait de la promotion de la santé dans le monde l'une des grandes priorités de mon action. L'interdépendance qui caractérise le monde actuel est telle qu'une maladie qui sévit dans une partie de la planète compromet, directement ou indirectement, le bien-être de l'humanité tout entière. La flambée de grippe A (H1N1) est venue nous rappeler que nombre de maladies se jouent des frontières et que seule la coopération au niveau mondial permet de leur faire échec. Tel est le cas des pandémies autant que des autres défis sanitaires d'aujourd'hui.

101. Le système des Nations Unies se prépare à l'éventualité d'une pandémie. Ces dernières années, il a entamé une planification anticipée, encouragé la transparence dans l'échange de l'information épidémiologique, en particulier en temps réel de renseignements sur la propagation des maladies, préconisé des investissements propres à renforcer les systèmes de santé publique et cherché à créer des partenariats solides entre secteurs public, privé et bénévole. Ces mesures ont considérablement accru notre capacité de réaction aux nouvelles épidémies et aux maladies d'apparition récente.

102. Au-delà de la flambée de grippe, l'Organisation a examiné les problèmes plus systémiques qui entravent l'offre de services de santé dans le monde, dont la solution dépend directement des progrès du développement et de la réalisation des objectifs du Millénaire. Un monde plus sain ne peut qu'être un monde meilleur, plus sûr et plus juste.

103. Au cœur de cette quête se trouve la nécessité d'améliorer la santé maternelle, objectif du Millénaire dont la réalisation est le plus à la traîne. La santé maternelle est un indicateur clef de la santé et de la prospérité d'une nation. Les femmes sont en effet un élément essentiel de la capacité de production aussi bien que du tissu social : elles constituent souvent le gros de la main-d'œuvre, elles sont le ciment qui fédère les collectivités et elles sont, dans bien des cas, chargées d'une famille élargie qui, sans elles, se retrouverait totalement démunie.

104. Ces dernières années, des progrès importants ont été faits dans la prévention et le traitement du VIH/sida, de la tuberculose et du paludisme, signe que les partenariats associant les diverses parties prenantes instaurés pour lutter contre ces maladies se sont révélés efficaces. Ainsi, il est permis de penser que le paludisme cessera bientôt d'être une cause de mortalité.

105. Nous devons continuer de nous attaquer à une multitude de maladies qui touchent au premier chef les populations pauvres, dans les pays du Sud comme dans ceux du Nord, en particulier aux maladies tropicales négligées. Nous devons aussi concentrer nos efforts sur la prévention et le traitement des maladies chroniques, tout spécialement les maladies cardiovasculaires, les accidents cérébro-vasculaires,

le diabète et le cancer, qui sont les principales causes de mortalité dans le monde. Si nous négligeons ces problèmes, nous ne pourrions ni accroître les moyens de subsistance ni continuer de prolonger l'espérance de santé des individus.

106. Dans le contexte de la crise économique actuelle, d'aucuns pourraient être tentés de réduire les budgets de santé et de restreindre les services offerts aux indigents, ce qui serait à la fois une faute morale et une erreur économique. Gardons-nous d'oublier que les investissements d'un pays dans la santé produisent, à court terme et pour des décennies, des dividendes économiques et sociaux considérables.

107. Beaucoup des thèmes que je viens d'évoquer ont été examinés et développés cette année lors de l'examen ministériel annuel de la mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris sur le plan international en matière de santé publique mondiale, examen qui s'inscrit dans le cadre des travaux du Conseil économique et social. L'Organisation compte que cette concertation se poursuivra car elle est de nature à l'aider à affiner les stratégies qu'elle met actuellement en œuvre pour promouvoir la santé dans le monde.

### **C. Lutte contre le terrorisme**

108. Le terrorisme est l'un des défis d'envergure mondiale auxquels nous nous devons de faire face si nous voulons que l'avenir soit placé sous le signe de la paix, de la sécurité et du développement. En septembre 2006, l'Assemblée générale a adopté la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies (résolution 60/288), plan concret qui a pour but d'éliminer le terrorisme et les conditions propices à sa propagation sans déroger aux impératifs de respect des droits de l'homme. En septembre 2008, l'Assemblée a renouvelé les engagements qu'elle avait pris en adoptant la Stratégie. Cependant, des efforts soutenus sont indispensables à l'échelle locale, nationale, régionale et internationale pour que la mise en œuvre de tous les éléments de la Stratégie se poursuive de façon cohérente.

109. En septembre 2008, les États Membres m'ont demandé instamment de prendre les dispositions nécessaires pour institutionnaliser l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme, organe qui a pour mission d'assurer la coordination et la cohérence de l'action antiterroriste du système des Nations Unies (résolution 62/272 de l'Assemblée générale). J'ai en conséquence transféré la base d'opérations de l'Équipe spéciale au Département des affaires politiques et décidé que le Président de l'Équipe spéciale exercerait désormais cette fonction à plein temps pour poursuivre le travail de coordination avec les États Membres et les entités représentées dans l'Équipe, y compris les organes du Conseil de sécurité s'occupant de la lutte contre le terrorisme.

110. Pour aider à mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale, l'Équipe spéciale a recensé un certain nombre des grandes questions sur lesquelles les entités qui y sont représentées peuvent utilement travailler ensemble, en vue de quoi les huit groupes de travail thématiques suivants ont été constitués : a) groupe de travail sur l'assistance intégrée en matière de lutte contre le terrorisme; b) groupe de travail sur la prévention et le règlement des conflits; c) groupe de travail sur le soutien aux victimes du terrorisme et la sensibilisation à leur cause; d) groupe de travail sur les moyens de prévenir et de contrer les attentats employant des armes de destruction massive; e) groupe de travail sur le financement du terrorisme; f) groupe de travail

sur la lutte contre l'utilisation de l'Internet à des fins terroristes; g) groupe de travail sur les moyens de renforcer la protection de cibles vulnérables; et h) groupe de travail sur la protection des droits de l'homme dans le contexte de la lutte antiterroriste. L'Équipe spéciale a rendu compte aux États Membres de l'état d'avancement de ses travaux en mars 2009.

111. J'ai convoqué l'an dernier un colloque international sur le soutien aux victimes du terrorisme, qui réunissait des victimes, des experts et des représentants d'États Membres, d'organisations régionales, de la société civile et des médias. Le colloque a permis d'envisager le sort des victimes du terrorisme dans toute sa dimension humaine et a fourni l'occasion d'échanges sur les meilleurs moyens de leur venir en aide et les mesures concrètes à prendre en ce sens.

112. L'Équipe spéciale et les entités des Nations Unies jouent certes un rôle important dans la mise en œuvre de la Stratégie mondiale, mais son efficacité dépendra essentiellement de l'action menée au niveau des collectivités locales, des pays et des régions. Pour l'avenir, l'Organisation s'attend à voir se multiplier et se renforcer les partenariats entre les États Membres, les organismes des Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales et la société civile.

#### **D. Désarmement et non-prolifération**

113. Le monde reste exposé au danger que constituent les arsenaux d'armes de destruction massive, en particulier d'armes nucléaires, au risque de prolifération et au risque, aussi, de voir de telles armes tomber aux mains d'agents non étatiques et de terroristes. De plus, malgré quelques avancées sur la voie de leur limitation, l'accumulation et la prolifération des armes classiques exercent un effet déstabilisateur qui constitue, aujourd'hui encore, une menace grave pour la sécurité.

114. Il est cependant encourageant de constater que l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires emporte une adhésion grandissante. Ce mouvement se concrétise par toutes sortes d'initiatives prises non seulement par la société civile, mais aussi par les États, dotés ou non de l'arme nucléaire. Ces initiatives indiquent la voie à suivre pour que les divisions et l'inertie fassent place à un dialogue et à des progrès authentiques. L'accord de principe sur la négociation d'un instrument destiné à succéder au Traité sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs, intervenu à l'issue des entretiens qui ont eu lieu en juillet, à Moscou, entre les Présidents Obama et Medvedev est particulièrement encourageant à cet égard. Le nouveau traité, vérifiable et contraignant, devrait prévoir des réductions substantielles du nombre d'ogives nucléaires stratégiques et de vecteurs.

115. Il est des défis auxquels la communauté internationale se doit de réagir d'urgence, tel le deuxième essai nucléaire auquel la République populaire démocratique de Corée a procédé le 25 mai 2009, considéré comme une violation patente et grave des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des normes prévues par le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Cet événement a montré combien il importe que le Traité entre en vigueur dans les plus brefs délais.

116. Le programme nucléaire de la République islamique d'Iran reste un sujet de préoccupation. Il convient de poursuivre les efforts déployés pour trouver une solution pacifique aux questions en suspens. La République islamique d'Iran se doit

de prendre des mesures pour instaurer la confiance dans les fins exclusivement pacifiques de son programme nucléaire.

117. En octobre dernier, j'ai exposé mon plan de désarmement en cinq points et engagé les États dotés de l'arme nucléaire à réduire davantage leurs arsenaux, souligné la nécessité de redoubler d'efforts pour hâter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et émis le vœu que la Conférence du désarmement entame sans conditions préalables des négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. En mai, la Conférence du désarmement a pu arrêter son programme de travail, mettant fin à l'impasse qui, depuis plus de 10 ans, paralysait pratiquement le seul organe de négociation multilatéral sur le désarmement.

118. Le processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a regagné une partie du terrain perdu en 2005, ce qui devrait permettre aux États parties de maintenir la dynamique favorable au succès de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, prévue pour 2010.

119. Dans le domaine des armes classiques, la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre demeure au nombre des priorités de l'Organisation. Elle engage les États Membres à négocier et à adopter un traité contraignant qui régirait en toute transparence et selon des modalités non discriminatoires l'importation, l'exportation et le transfert d'armes classiques. Les centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement qui desservent l'Afrique, la région Asie-Pacifique ainsi que l'Amérique latine et les Caraïbes continueront d'offrir des avis d'experts et un soutien actif aux États soucieux de renforcer leurs moyens de lutter contre le fléau de la violence armée et de mettre fin au trafic d'armes.

120. Nous avons célébré, en mars dernier, le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel. Sur ce front, des progrès remarquables ont déjà été faits, en ce sens que l'utilisation des mines antipersonnel soulève désormais l'opprobre et que leur transfert fait l'objet d'interdictions, mais il reste encore beaucoup à faire pour atteindre l'objectif d'un monde qui en serait débarrassé. L'Organisation entend continuer de promouvoir la Convention sur les armes à sous-munitions, qui a été ouverte à la signature en décembre 2008 à Oslo, afin qu'elle entre en vigueur dans les meilleurs délais. Elle encourage également la négociation d'accords sur les armes à sous-munitions dans le contexte de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques, qui viendraient compléter et renforcer le processus menant à l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes à sous-munitions.

121. L'année prochaine promet d'offrir l'occasion d'accomplir des progrès tangibles dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération. Nous devons œuvrer de concert pour préserver et renforcer dans ces domaines des normes efficaces, afin que règnent la stabilité et la sécurité à l'intérieur des États comme sur le plan international.

## Chapitre IV

### Faire de l'ONU une organisation plus forte

122. Lorsque j'ai pris mes fonctions, j'ai promis de faire de la réforme l'une de mes préoccupations premières. En effet, pour que l'ONU soit à même de répondre aux besoins des plus défavorisés et de faire face aux défis mondiaux tout en sauvegardant les ressources de la planète, il est indispensable d'améliorer et de rationaliser son fonctionnement administratif en renforçant la responsabilité, la transparence et l'efficacité. Les réformes en cours ont pour but d'optimiser les résultats de l'Organisation, et l'engagement et l'appui entiers et agissants des États Membres sont indispensables à leur succès. Les États Membres attendent beaucoup de l'Organisation, mais ils leur faut fonder leurs sollicitations sur une évaluation réaliste de ses moyens et lui fournir les ressources dont elle a besoin pour atteindre les objectifs fixés. Nous avons beaucoup à faire pour mener à bien les améliorations structurelles et les réorientations sans lesquelles nous nous exposerions à abdiquer partiellement nos responsabilités mutuelles et celle qui nous incombe à tous de servir les citoyens du monde.

#### A. Secrétariat, organes intergouvernementaux, cohérence de l'action des organismes des Nations Unies et coopération avec les organisations régionales

123. Pour que l'ONU fonctionne efficacement, il faut que le Secrétariat, les organes intergouvernementaux et les organisations régionales coopèrent dans l'harmonie. Au cours de l'année écoulée, l'Organisation, en collaboration avec les États Membres, s'est employée activement à renforcer ses capacités de base et resserrer la trame qui les unit.

##### 1. Secrétariat

124. Pour pouvoir répondre aux besoins des plus démunis, le Secrétariat doit avoir une administration moderne, efficace et souple, capable d'appuyer des programmes de plus en plus axés sur le terrain. Dans le cadre des réformes que j'ai proposées, j'ai lancé une initiative stratégique de planification des ressources humaines conçue pour attirer de nouveaux talents et offrir plus de possibilités de mobilité et d'avancement au personnel en place. En décembre 2008, l'Assemblée générale a décidé de remplacer l'actuel régime des engagements, par trop complexe, par un régime simplifié et d'harmoniser les conditions d'emploi du personnel dans tout le Secrétariat (résolution 63/250). Il y a lieu par ailleurs de se féliciter de la décision de l'Assemblée générale de renforcer le pilier développement du Secrétariat (résolution 63/260), soit un secteur d'activité où celui-ci travaille actuellement à la limite de sa capacité.

125. Toutefois, les réformes de la gestion des ressources humaines ne suffisent pas, à elles seules, à rendre les prestations du Secrétariat plus rapides et efficaces. Les modalités de fonctionnement du Secrétariat doivent être rationalisées et fermement ancrées dans une culture axée sur les clients. À cette fin, en décembre 2008, l'Assemblée générale a autorisé la mise en service du progiciel de gestion intégré « Umoja » dont l'utilisation aidera à réorganiser et intégrer les principales fonctions administratives dans tout le Secrétariat et dans les opérations de maintien de la paix.

Un nouveau modèle de prestation de services, fondé sur les pratiques optimales, aidera l'Organisation à s'acquitter plus efficacement des mandats qui lui sont confiés en améliorant ses prestations dans de multiples domaines – financement, achats, approvisionnement, logistique, appui central et gestion des ressources humaines. Elle a déjà mis en œuvre un certain nombre de réformes concernant les achats ainsi que le programme de renforcement des capacités Lean Six Sigma, qui aidera les différents départements à appliquer les réformes de gestion.

126. La crise économique mondiale rend particulièrement difficile, cette année, la mobilisation des ressources dont le Secrétariat a besoin pour s'acquitter de ses mandats. Elle a influencé les propositions budgétaires pour l'exercice 2010-2011 et fait de la réforme du processus budgétaire une priorité encore plus pressante. Résolue à renforcer ce processus, l'Organisation compte sur le concours des États Membres pour faire en sorte que le budget soit examiné plus tôt et que les décisions budgétaires procèdent avant tout du souci d'utiliser au mieux les ressources pour atteindre les résultats visés.

127. Je suis déterminé à instaurer une culture axée sur les résultats à tous les échelons du Secrétariat, en commençant par les cadres supérieurs, mais sans oublier aucun fonctionnaire. Cette année, pour la première fois, l'évaluation des résultats obtenus en 2008 par chaque cadre supérieur a été publiée, afin de bien montrer que les résultats et le renforcement de la responsabilité et de la transparence sont au cœur du programme de réforme de la gestion de l'Organisation.

128. Le respect du principe de responsabilité a également été renforcé par l'institution d'un nouveau système d'administration de la justice pour voir régler les contentieux internes et disciplinaires de manière plus efficace et par des professionnels. Deux nouveaux organes judiciaires, le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies et le Tribunal d'appel des Nations Unies, seront saisis des affaires qu'il n'aura pas été possible de régler à l'amiable.

129. L'exécution du Plan-cadre d'équipement pour la rénovation du complexe du Siège de l'Organisation a démarré. Les travaux, qui dureront cinq ans, permettront de moderniser les locaux et installations et de réaliser une économie d'énergie de 50 %. Ils créeront un meilleur environnement de travail, ce qui devrait contribuer à promouvoir l'innovation et à améliorer les résultats.

## **2. Organes intergouvernementaux**

130. Si le Secrétariat est le cœur de l'Organisation, les organes délibérants et autres qui constituent le mécanisme intergouvernemental sont les artères et les nerfs qui la font vivre et lui donnent toute son énergie. Durant l'année écoulée, en plus de leurs activités habituelles, l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social ont dû faire face au défi supplémentaire posé par la crise financière et économique mondiale.

131. L'Assemblée a joué un rôle important dans la promotion du dialogue et la sensibilisation de l'opinion publique en tenant des débats thématiques interactifs sur la crise financière et son incidence sur le développement, et sur l'efficacité énergétique et les sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Ces débats ont aussi contribué à forger un consensus entre les États Membres sur la façon d'aborder ces problèmes.

132. Pour accroître les possibilités d'échanges directs entre le Secrétariat et les États Membres et améliorer la transparence et la responsabilité, j'ai continué de suivre la pratique bien établie consistant à communiquer périodiquement à l'Assemblée générale des informations sur mes activités les plus récentes.

133. En décembre 2008, l'Assemblée générale a décidé de procéder à l'examen complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies tous les quatre ans plutôt que tous les trois ans. Il y a lieu de se féliciter de cette initiative, grâce à laquelle les organismes des Nations Unies disposeront de plus de temps pour se concentrer sur la mise en œuvre des recommandations.

134. Les conflits internes, les menaces terroristes, la piraterie et la prolifération nucléaire ont dominé le programme de travail du Conseil de sécurité. Pour faire face à ces problèmes complexes, le Conseil a de plus en plus souvent adopté une approche pluridimensionnelle qui met l'accent sur la prévention des conflits, le rétablissement de la paix, son maintien et sa consolidation, vus comme composantes interdépendantes et complémentaires de l'action de la communauté internationale.

135. Au cours des 12 derniers mois, le Secrétariat s'est efforcé de faciliter un certain nombre de missions du Conseil de sécurité, a collaboré avec les États Membres pour accroître l'efficacité des travaux des organes subsidiaires et des groupes d'experts du Conseil et a aidé à la mise au courant des membres du Conseil nouvellement élus. Dans le cadre d'une initiative visant à accroître la transparence et les échanges d'information, il a également continué à travailler à des améliorations techniques, notamment la diffusion plus large, sous une forme plus commode, d'informations essentielles pour la mise en œuvre par les États Membres des sanctions obligatoires prises par le Conseil de sécurité, ainsi que la communication d'informations sur le programme et les activités du Conseil aux États qui n'en sont pas membres.

136. L'Organisation suit avec intérêt les efforts déployés par le Conseil de sécurité pour collaborer avec l'Assemblée générale et le Conseil économique et social et rationaliser ses méthodes de travail. Elle est en doute pas que le Conseil saura consolider les acquis et continuera à aller de l'avant.

137. Je considère que la réforme du Conseil de sécurité fait partie des efforts en cours pour rendre cet organe indispensable plus largement représentatif et plus efficace. J'encourage donc tous les États Membres à poursuivre dans cette voie et à engager un processus de négociation fructueux.

138. L'Organisation apprécie la contribution apportée par le Conseil économique et social aux progrès de la réflexion sur la crise financière mondiale et la question du financement du développement. La réunion de haut niveau du Conseil avec des représentants des institutions de Bretton Woods, de l'Organisation mondiale du commerce et de la CNUCED a été la source de contributions importantes à la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, qui a eu lieu en juin 2009.

139. Le Conseil économique et social a également fourni un appui important aux activités menées à l'échelle mondiale dans le domaine de la santé. Outre qu'il a organisé une rencontre sur le thème « philanthropie et préoccupations mondiales en matière de santé publique », le Conseil a encouragé l'organisation de cinq réunions régionales, convoquées chacune par un État, sur les stratégies de financement des services de santé, la promotion de l'éducation sanitaire, la lutte contre les maladies

non transmissibles, la lutte contre le VIH/sida et la promotion de la cybersanté. Ces réunions ont contribué à la préparation de l'Examen ministériel annuel de 2009 sur le thème de la mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris sur le plan international en matière de santé publique mondiale.

### **3. Cohérence de l'action des organismes des Nations Unies**

140. L'examen complet de 2007, la résolution 62/277 de l'Assemblée générale et les consultations officieuses en cours avec les États Membres sur la cohérence de l'action des organismes des Nations Unies continuent à guider nos efforts en ce qu'ils tendent à accroître la cohérence, l'efficacité et l'efficacités de l'action des Nations Unies aux niveaux national, régional et mondial.

141. C'est une formule associant l'initiative locale à la prise en charge par les gouvernements qui est à l'origine des progrès qui ont été accomplis à ce jour dans les pays pilotes appliquant la stratégie « Unis dans l'action ». Dans les pays pilotes, le gouvernement a une plus grande maîtrise de l'aide au développement fournie par l'ONU au niveau national; les initiatives des Nations Unies sont alignées de plus près sur les priorités nationales grâce à l'établissement de cadres communs de programmation de pays et de cadres budgétaires conjoints plus cohérents et simplifiés; la rationalisation et l'harmonisation des pratiques de fonctionnement permettent de réaliser des gains d'efficacité et des économies; l'accès aux compétences normatives, fonctionnelles et techniques d'organismes non résidents est plus facile; enfin, les responsables des équipes de pays des Nations Unies et les coordonnateurs résidents ont une plus grande latitude d'action. Les résultats obtenus dans les pays pilotes montrent clairement l'utilité de la réforme de l'ONU et des mesures prises pour renforcer l'efficacité de son action.

142. Le Conseil des chefs de secrétariat, s'appuyant sur ses trois piliers – cohérence des politiques, gestion et harmonisation des pratiques de fonctionnement, directives et outils opérationnels –, assure une meilleure coordination de l'appui fourni aux États. Les apports des coprésidents de l'initiative pour la cohérence du système des Nations Unies ont fait progresser le dialogue intergouvernemental sur les questions de financement, de gouvernance, d'égalité des sexes et de démarginalisation des femmes. Ces efforts, déployés tant par les organismes des Nations Unies que dans le cadre du processus intergouvernemental, donnent à l'Organisation les assises dont elle a besoin pour répondre plus efficacement aux besoins complexes des États Membres en matière de développement.

### **4. Coopération avec les organisations régionales**

143. La crise financière et économique en cours a fait ressortir encore plus clairement l'importance et le potentiel de la création de partenariats avec les organisations régionales et de l'utilisation conjointe de leurs ressources.

144. Le renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine dans le cadre du Programme décennal de renforcement des capacités a un rang de priorité élevé. L'application des recommandations que contient le rapport Prodi (S/2008/813, annexe) sur les modalités d'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par l'ONU est de nature à faciliter les efforts déployés pour régler les problèmes qui font obstacle à la paix et à la sécurité sur le continent africain. Les échanges qui ont lieu entre des fonctionnaires du Département des affaires politiques du Secrétariat et leurs

homologues de l'Union africaine et la collaboration avec la Communauté de développement de l'Afrique australe et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest sur le renforcement des capacités de médiation et de prévention des conflits offrent d'excellentes possibilités de coordination et de renforcement de nos efforts conjoints dans les domaines du rétablissement et de la consolidation de la paix.

145. Les échanges qui ont eu lieu durant l'année écoulée entre des fonctionnaires de l'ONU et leurs homologues de l'Organisation de la Conférence islamique, de la Ligue des États arabes et de l'Organisation des États américains ont permis des échanges d'informations très utiles et annoncent une collaboration plus approfondie.

146. En Asie, l'Organisation travaille en étroite collaboration avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. La coordination et les échanges d'informations avec le Secrétariat du Commonwealth et le Forum des îles du Pacifique se sont développés du fait de la présence des Nations Unies à Fidji en 2008 et au début de 2009.

147. L'Organisation a continué à développer ses liens de coopération avec l'Union européenne. Ainsi, un dialogue annuel a été engagé et des discussions sont en cours sur le renforcement des capacités en matière de médiation et de réforme du secteur de la sécurité. Nous avons continué de collaborer avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, notamment dans le cadre de la réunion annuelle sur les questions relatives à la prévention des conflits.

148. Ces exemples illustrent le resserrement constant des relations de coopération et des partenariats que l'ONU a noués avec les organisations régionales dans toutes sortes de domaines. L'Organisation entend poursuivre cette collaboration.

## **B. Grands partenariats mondiaux**

149. L'Organisation se doit d'élargir ses partenariats avec la société civile, le monde des affaires et les milieux universitaires si elle entend être à la pointe de l'innovation, tant dans le domaine des politiques qu'au niveau opérationnel. Au cours de l'année écoulée, bon nombre d'initiatives importantes ont permis de renforcer ces grands partenariats mondiaux.

### **1. Renforcement du partenariat avec la société civile**

150. La collaboration entre la société civile et l'ONU s'est manifestée lors des préparatifs d'une discussion sur le financement du développement en décembre dernier. Plus de 250 organisations et réseaux de la société civile ont participé à la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, qui s'est tenue à Doha (Qatar). La Déclaration de Doha sur le financement du développement que la Conférence a adoptée met l'accent sur le rôle des organisations de la société civile dans la mise en œuvre des décisions prises par la Conférence et réaffirme la nécessité de leur participation continue au processus de suivi.

151. L'Organisation a collaboré avec les médias classiques et nouveaux pour atteindre des millions de téléspectateurs et d'auditeurs dans le monde entier et informer et mobiliser le public, les organisations publiques et les groupes de la société civile afin qu'ils aident à créer un courant d'opinion et à élargir l'appui en

faveur du multilatéralisme. La campagne « Connaissez vos droits », organisée en 2008 par le Centre d'information régional des Nations Unies à Bruxelles a mis l'accent sur 425 projets liés aux droits de l'homme dans 55 pays sur tous les continents. En 2008, plus de 116 millions de personnes ont participé dans le monde entier à la campagne des Nations Unies « Debout et agissez contre la pauvreté », contre 43 millions en 2007. Ces manifestations de solidarité s'adressent en particulier aux jeunes, qui peuvent contribuer à faire pencher la balance en créant un mouvement mondial.

152. Cette année, l'Organisation a lancé une nouvelle initiative à l'intention de la société civile – Academic Impact –, qui vise à renforcer les liens entre l'ONU et les établissements d'enseignement supérieur dans diverses disciplines allant de la technologie et la médecine à l'éducation et aux beaux-arts.

## **2. Relations avec le monde des affaires**

153. Au cours de l'année écoulée, des efforts notables ont été déployés aux niveaux institutionnel et opérationnel pour accroître les contacts avec le monde des affaires, en dépit de la crise économique mondiale. L'ONU a organisé pour la première fois un forum du secteur privé à l'occasion du débat annuel de l'Assemblée générale. Des personnalités du monde des affaires ont apporté des contributions importantes aux discussions intergouvernementales sur les objectifs du Millénaire pour le développement et la sécurité alimentaire. La décision de tenir ce forum tous les ans – le prochain étant axé sur le changement climatique – annonce une nouvelle phase de la collaboration avec le monde des affaires.

154. Au niveau opérationnel, la capacité de l'Organisation de travailler avec le monde des affaires est en pleine évolution. Le lancement d'un nouveau site Web UN-business en septembre offrira une plate-forme nettement meilleure pour un rapprochement dynamique. En outre, des représentants du monde des affaires se sont employés à faire progresser l'étude de questions fondamentales dans le cadre du Pacte mondial de l'ONU, qui est la plus grande initiative de responsabilisation sociale des entreprises au niveau mondial, avec 6 500 participants représentant plus de 130 pays.

## Chapitre V

### Conclusion

155. Au cours des 30 derniers mois, l'Organisation et ses États Membres ont mis en chantier des réformes structurelles et des réorientations qui, dans une large mesure, détermineront ce que sera le multilatéralisme du XXI<sup>e</sup> siècle. Le rôle qui reviendra à l'ONU dans ce nouveau dispositif se dessine progressivement.

156. L'ONU se trouve jouer un rôle de tout premier plan dans la gestion des conséquences de la crise économique, recensant et protégeant les populations les plus pauvres et les plus vulnérables et plaidant leur cause. Elle est résolue aussi à s'attaquer aux problèmes les plus ardues que posent l'aide humanitaire et le maintien de la paix lorsque les conditions sont particulièrement hostiles. Pour répondre aux attentes sans cesse plus nombreuses des États Membres, l'Organisation renforce ses moyens en matière de médiation, de prévention des conflits et d'appui à la consolidation de la paix. Dans le domaine des droits de l'homme et de l'état de droit, elle s'attache à donner une expression concrète à la responsabilité de protéger et à accroître ses capacités systémiques.

157. Face aux dangers nouveaux qui menacent le monde dans les circonstances actuelles, l'Organisation s'adapte pour être sûre de pouvoir tenir le pari de préserver des biens collectifs essentiels pour l'humanité. En deux ans, les Nations Unies ont fait du changement climatique une question dont il est désormais admis qu'elle doit être traitée au niveau le plus élevé, elles ont contribué à la relance des négociations avec l'adoption de la Feuille de route de Bali, et ont à leur actif des avancées importantes qui devraient permettre de sceller, à Copenhague, un accord ambitieux reposant sur de solides assises scientifiques. L'action coordonnée des organismes des Nations Unies face à l'épidémie de grippe A (H1N1) témoigne des progrès accomplis ces dernières années pour améliorer aux niveaux national et international la réponse aux défis mondiaux en matière de santé. Dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, l'Organisation a réussi à dégager un consensus sur une stratégie antiterroriste mondiale et joué un rôle central dans sa mise en œuvre.

158. Afin que son action puisse être à la mesure des problèmes de plus en plus difficiles et complexes dont elle doit s'occuper, l'Organisation a pris des mesures importantes, avec le concours des États Membres, pour mieux se conformer au principe de responsabilité et renforcer son efficacité et son efficacité. Forte des progrès qu'elle a déjà accomplis, elle entend, malgré les contraintes financières, faire encore plus pour remplir au mieux les multiples missions qui lui ont été confiées.

159. L'histoire retiendra sans doute l'année 2009 comme une année charnière marquant la fin de plusieurs décennies d'optimisme et d'euphorie et l'avènement d'une époque caractérisée par plus d'humilité et de réalisme dans la conduite des affaires au niveau des États et à l'échelle internationale, une année aussi où la confiance dans un avenir prospère et les progrès de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement allaient de pair avec la prise de conscience de l'obligation de solidarité qu'impose la défense d'une cause commune. Elle retiendra encore les crises multiples et les défis complexes qui ont marqué l'année 2009 et ce qu'aura fait la communauté mondiale pour s'y attaquer. Espérons qu'elle retiendra également cette année comme l'amorce d'un tournant, fruit de la volonté agissante des gouvernements et des peuples du monde entier de renforcer la communauté internationale et d'unir leurs efforts pour s'attaquer énergiquement aux problèmes

de la planète. Faisons, tous ensemble, de 2009 l'année qui aura changé le monde, l'année du renouveau de l'espoir et de la solidarité et l'année du renouvellement des assises de la sécurité et de la paix internationales, du développement durable et des droits de l'homme.

## Annexe

## Objectifs du Millénaire pour le développement, cibles et indicateurs (2009) : tableaux statistiques

### Objectif 1 Réduire l'extrême pauvreté et la faim

#### Cible 1.A Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour

Indicateur 1.1

**Proportion de la population disposant de moins de 1,25 dollar  
par jour en parité de pouvoir d'achat<sup>a, b</sup>**

(En pourcentage)

	1990	1999	2005
Régions en développement	45,5	32,9	26,6
Afrique du Nord	4,5	4,4	2,6
Afrique subsaharienne	57,4	58,2	50,7
Amérique latine et Caraïbes	11,3	10,9	8,2
Caraïbes	28,8	25,4	25,8
Amérique latine	10,5	10,2	7,4
Asie de l'Est	60,1	35,6	15,9
Asie du Sud	49,5	42,2	38,6
Asie du Sud (hors Inde)	44,6	35,3	30,7
Asie du Sud-Est	39,2	35,3	18,9
Asie occidentale	2,2	4,1	5,8
Océanie	–	–	–
Communauté d'États indépendants	2,7	7,8	5,3
Communauté d'États indépendants, Asie	6,3	22,3	19,2
Communauté d'États indépendants, Europe	1,6	3,0	0,3
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	0,1	1,9	0,5
Pays les moins avancés	63,3	60,4	53,4
Pays en développement sans littoral	49,1	50,7	42,8
Petits États insulaires en développement	32,4	27,7	27,5

<sup>a</sup> Les économies à haut revenu, telles que définies par la Banque mondiale, sont exclues.

<sup>b</sup> Estimations de la Banque mondiale (avril 2009).

Indicateur 1.2  
**Indice d'écart de la pauvreté**<sup>a, b</sup>  
 (En pourcentage)

	1990	1999	2005
Régions en développement	15,6	11,6	8,0
Afrique du Nord	0,8	0,8	0,5
Afrique subsaharienne	26,2	25,7	20,6
Amérique latine et Caraïbes	3,9	3,8	2,8
Caraïbes	13,4	12,7	12,8
Amérique latine	3,5	3,4	2,3
Asie de l'Est	20,7	11,1	4,0
Asie du Sud	14,5	11,2	9,8
Asie du Sud (hors Inde)	14,2	9,9	8,1
Asie du Sud-Est	11,1	9,6	4,2
Asie occidentale	0,6	1,0	1,5
Océanie	–	–	–
Communauté d'États indépendants	0,9	2,5	1,5
Communauté d'États indépendants, Asie	2,1	7,5	5,4
Communauté d'États indépendants, Europe	0,5	0,8	0,1
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	0,0	0,5	0,2
Pays les moins avancés	27,5	24,7	19,9
Pays en développement sans littoral	21,9	20,2	15,5
Petits États insulaires en développement	14,4	12,3	11,9

<sup>a</sup> L'indice d'écart de la pauvreté mesure l'ampleur de la pauvreté. Il s'obtient en multipliant la proportion de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté (1,25 dollar par jour en parité de pouvoir d'achat) par la différence entre le seuil de pauvreté et le revenu moyen de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté.

<sup>b</sup> Les économies à haut revenu, telles que définies par la Banque mondiale, sont exclues.

Indicateur 1.3  
**Part du quintile le plus pauvre de la population  
 dans la consommation nationale**

(En pourcentage)

	2005 <sup>a</sup>
Afrique du Nord	6,1
Afrique subsaharienne	3,6
Amérique latine et Caraïbes	2,9
Asie de l'Est	4,3
Asie du Sud	7,4
Asie du Sud-Est	5,7

	2005 <sup>a</sup>
Asie occidentale	6,2
Communauté d'États indépendants	7,0
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	8,2

<sup>a</sup> Les économies à haut revenu, telles que définies par la Banque mondiale, sont exclues.

**Cible 1.B**  
**Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun,**  
**y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail**  
**décent et productif**

Indicateur 1.4  
**Taux de croissance du produit intérieur brut (PIB)**  
**par personne occupée**

**a) Taux de croissance annuelle du PIB par personne occupée**

(En pourcentage)

	1998	2008
Monde	1,0	2,1
Régions en développement	0,7	4,5
Afrique du Nord	1,9	3,1
Afrique subsaharienne	-0,7	2,3
Amérique latine et Caraïbes	-0,3	2,9
Asie de l'Est	3,4	7,5
Asie du Sud	3,4	4,3
Asie du Sud-Est	-8,6	3,2
Asie occidentale	-0,4	2,2
Océanie	-5,5	3,4
Communauté d'États indépendants	-2,7	5,7
Communauté d'États indépendants, Asie	0,5	4,5
Communauté d'États indépendants, Europe	-2,7	6,1
Régions développées	1,7	1,6
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	0,5	7,1
Pays les moins avancés	1,0	3,7
Pays en développement sans littoral	-1,1	3,4
Petits États insulaires en développement	-2,1	0,8

**b) PIB par personne occupée**

[En dollar des États-Unis (2005) (en parité de pouvoir d'achat)]

	1998	2008
Monde	17 203	21 449
Régions en développement	7 597	11 201
Afrique du Nord	16 546	18 977
Afrique subsaharienne	4 252	5 258
Amérique latine et Caraïbes	20 063	21 659
Asie de l'Est	5 307	11 097
Asie du Sud	4 873	7 427
Asie du Sud-Est	6 835	9 336
Asie occidentale	34 676	43 021
Océanie	5 645	5 434
Communauté d'États indépendants	12 547	22 191
Communauté d'États indépendants, Asie	6 354	11 897
Communauté d'États indépendants, Europe	14 264	25 563
Régions développées	60 181	71 301
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	14 267	24 971
Pays les moins avancés	2 065	2 910
Pays en développement sans littoral	3 438	4 973
Petits États insulaires en développement	18 320	23 528

**Indicateur 1.5****Ratio emploi/population****a) Total**

(En pourcentage)

	1991	2000	2008
Monde	62,5	61,6	61,1
Régions en développement	64,6	63,3	62,5
Afrique du Nord	42,7	42,3	45,1
Afrique subsaharienne	64,4	64,0	64,3
Amérique latine et Caraïbes	55,0	58,5	61,3
Asie de l'Est	74,8	73,7	71,3
Asie de l'Est (hors Chine)	60,1	59,1	60,2
Asie du Sud	58,8	56,5	55,9
Asie du Sud (hors Inde)	58,2	55,9	57,5
Asie du Sud-Est	67,8	66,5	65,8
Asie occidentale	48,3	46,2	44,5
Océanie	67,7	68,3	68,3

	1991	2000	2008
Communauté d'États indépendants	58,0	53,8	57,7
Communauté d'États indépendants, Asie	57,1	55,6	58,4
Communauté d'États indépendants, Europe	58,3	53,3	57,5
Régions développées	56,5	56,6	56,1
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	52,4	51,7	47,9
Pays les moins avancés	70,7	69,2	69,1
Pays en développement sans littoral	65,9	65,8	67,8
Petits États insulaires en développement	53,5	56,1	57,3

**b) Hommes, femmes et jeunes (2008)**

(En pourcentage)

	Hommes	Femmes	Jeunes
Monde	73,0	49,3	44,4
Régions en développement	75,5	49,2	45,1
Afrique du Nord	67,9	22,7	26,1
Afrique subsaharienne	73,8	55,2	48,6
Amérique latine et Caraïbes	74,9	48,3	45,2
Asie de l'Est	75,5	67,0	53,5
Asie de l'Est (hors Chine)	70,0	50,8	32,6
Asie du Sud	77,3	33,3	41,1
Asie du Sud (hors Inde)	78,4	35,9	46,2
Asie du Sud-Est	78,2	53,6	45,9
Asie occidentale	66,5	20,8	26,9
Océanie	72,8	63,9	53,1
Communauté d'États indépendants	63,6	52,7	34,6
Communauté d'États indépendants, Asie	64,2	53,1	37,4
Communauté d'États indépendants, Europe	63,4	52,6	33,1
Régions développées	63,6	48,9	42,9
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	54,7	41,6	25,3
Pays les moins avancés	79,6	58,8	57,1
Pays en développement sans littoral	75,7	60,2	54,9
Petits États insulaires en développement	69,7	45,3	40,7

Indicateur 1.6  
**Proportion de la population occupée disposant de moins de 1,25 dollar  
 par jour (en parité de pouvoir d'achat)**

(En pourcentage)

	1991	2000	2008
Monde	43,3	31,4	18,0
Régions en développement	56,3	39,5	22,2
Afrique du Nord	6,8	5,7	2,3
Afrique subsaharienne	63,5	63,6	57,0
Amérique latine et Caraïbes	12,7	12,3	6,4
Asie de l'Est	69,5	35,8	9,3
Asie de l'Est (hors Chine)	4,7	2,9	1,3
Asie du Sud	62,0	52,6	34,0
Asie du Sud (hors Inde)	53,9	45,5	30,8
Asie du Sud-Est	45,6	33,1	15,2
Asie occidentale	8,6	9,6	9,3
Océanie	49,1	40,3	33,5
Communauté d'États indépendants	4,5	7,5	4,8
Communauté d'États indépendants, Asie	15,8	25,7	19,2
Communauté d'États indépendants, Europe	1,7	2,2	0,1
Régions développées	0,4	0,3	0,2
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	23,0	16,9	9,8
Pays les moins avancés	59,4	59,8	50,3
Pays en développement sans littoral	56,0	55,6	44,7
Petits États insulaires en développement	16,7	18,6	18,5

Indicateur 1.7  
**Proportion de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux  
 dans la population occupée**

a) **Hommes et femmes**

(En pourcentage)

	1991	2000	2008
Monde	55,1	52,5	49,3
Régions en développement	69,0	63,7	59,2
Afrique du Nord	34,4	32,2	31,5
Afrique subsaharienne	81,0	78,7	75,2
Amérique latine et Caraïbes	35,4	32,4	31,9
Asie de l'Est	69,6	59,8	52,9
Asie de l'Est (hors Chine)	36,5	35,7	30,8

	1991	2000	2008
Asie du Sud	80,1	79,3	74,9
Asie du Sud (hors Inde)	72,6	71,0	67,7
Asie du Sud-Est	69,0	65,0	60,6
Asie occidentale	43,5	33,3	28,1
Océanie	70,8	67,9	75,9
Communauté d'États indépendants	6,9	16,1	12,5
Communauté d'États indépendants, Asie	21,4	39,1	29,5
Communauté d'États indépendants, Europe	3,2	9,4	6,9
Régions développées	12,2	11,2	9,9
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	20,1	30,6	22,0
Pays les moins avancés	87,3	84,8	81,2
Pays en développement sans littoral	69,6	74,7	71,0
Petits États insulaires en développement	36,9	36,8	39,3

**b) Hommes**

(En pourcentage)

	1991	2000	2008
Monde	52,5	50,8	47,9
Régions en développement	64,4	60,4	56,2
Afrique du Nord	31,9	28,9	27,7
Afrique subsaharienne	76,6	73,4	69,5
Amérique latine et Caraïbes	35,4	33,4	32,0
Asie de l'Est	63,4	55,1	48,4
Asie de l'Est (hors Chine)	33,0	32,8	29,2
Asie du Sud	76,3	76,0	71,7
Asie du Sud (hors Inde)	68,4	66,9	63,9
Asie du Sud-Est	64,6	61,3	57,7
Asie occidentale	37,5	29,2	25,6
Océanie	66,0	62,7	69,4
Communauté d'États indépendants	7,1	15,7	12,8
Communauté d'États indépendants, Asie	19,8	37,0	28,7
Communauté d'États indépendants, Europe	3,7	9,4	7,4
Régions développées	12,1	11,8	11,2
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	17,5	29,4	22,5
Pays les moins avancés	83,5	80,5	77,3
Pays en développement sans littoral	66,9	71,5	67,2
Petits États insulaires en développement	36,4	37,9	40,7

**c) Femmes**

(En pourcentage)

	1991	2000	2008
Monde	59,1	55,0	51,3
Régions en développement	76,7	69,0	63,9
Afrique du Nord	43,8	43,0	42,7
Afrique subsaharienne	87,0	85,8	82,6
Amérique latine et Caraïbes	35,3	30,5	31,6
Asie de l'Est	77,3	65,5	58,2
Asie de l'Est (hors Chine)	41,8	39,8	32,9
Asie du Sud	89,7	87,8	82,7
Asie du Sud (hors Inde)	83,2	81,2	76,3
Asie du Sud-Est	75,2	70,1	64,8
Asie occidentale	63,5	47,7	37,0
Océanie	76,9	74,1	83,4
Communauté d'États indépendants	6,6	16,5	12,2
Communauté d'États indépendants, Asie	23,3	41,5	30,4
Communauté d'États indépendants, Europe	2,6	9,5	6,5
Régions développées	12,4	10,5	8,4
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	23,3	32,1	21,4
Pays les moins avancés	92,6	90,9	86,5
Pays en développement sans littoral	73,0	78,7	75,6
Petits États insulaires en développement	37,9	35,0	37,2

**Cible 1.C****Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim**

Indicateur 1.8

**Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans****a) Total**

(En pourcentage)

	1990	2007
Régions en développement	31	26
Afrique du Nord	11	7
Afrique subsaharienne	31	28
Amérique latine et Caraïbes	11	6
Asie de l'Est	17	7
Asie de l'Est (hors Chine)	12	6

	1990	2007
Asie du Sud	54	48
Asie du Sud (hors Inde)	67	48
Asie du Sud-Est	37	25
Asie occidentale	14	14
Océanie	–	–

**b) Par sexe (2000-2008)**

(En pourcentage)

	Garçons	Filles	Rapport filles/garçons
Régions en développement	34	34	0,99
Afrique du Nord	–	–	–
Afrique subsaharienne	28	27	1,06
Amérique latine et Caraïbes	–	–	–
Asie de l'Est	–	–	–
Asie de l'Est (hors Chine)	22	21	1,06
Asie du Sud	45	47	0,95
Asie du Sud (hors Inde)	41	42	0,98
Asie du Sud-Est	25	25	0,99
Asie occidentale	14	14	1,00
Océanie	–	–	–
Communauté d'États indépendants	5	5	0,97
Communauté d'États indépendants, Asie	7	7	1,00
Communauté d'États indépendants, Europe	–	–	–
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	3	3	1,02

**c) Par lieu de résidence (2000-2008)**

(En pourcentage)

	Zone rurale	Zone urbaine
Régions en développement	30	17
Afrique du Nord	8	5
Afrique subsaharienne	30	19
Amérique latine et Caraïbes	12	5
Asie de l'Est	9	2
Asie de l'Est (hors Chine)	6	7
Asie du Sud	48	35
Asie du Sud (hors Inde)	37	44
Asie du Sud-Est	26	21

	<i>Zone rurale</i>	<i>Zone urbaine</i>
Asie occidentale	18	7
Océanie	–	–
Communauté d'États indépendants	–	–
Communauté d'États indépendants, Asie	8	5
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	3	3

## Indicateur 1.9

**Proportion de la population n'atteignant pas l'apport calorique minimal**

(En pourcentage)

	<i>1990-1992</i>	<i>2004-2006</i>	<i>2008</i>
Monde	16	13	14
Régions en développement	20	16	17
Afrique du Nord	<5	<5	<5
Afrique subsaharienne	32	28	29
Amérique latine et Caraïbes	12	8	8
Asie de l'Est	15	10	10
Asie de l'Est (hors Chine)	8	12	13
Asie du Sud	24	22	21
Asie du Sud (hors Inde)	24	22	22
Asie du Sud-Est	24	15	15
Asie occidentale	6	8	8
Océanie	12	13	15
Communauté d'États indépendants	6	<5	<5
Communauté d'États indépendants, Asie	15	11	9
Communauté d'États indépendants, Europe	<5	<5	<5
Régions développées	<5	<5	<5
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	5	<5	<5
Pays les moins avancés	39	34	34
Pays en développement sans littoral	34	27	28
Petits États insulaires en développement	23	21	21

## Objectif 2

### Rendre l'enseignement primaire universel

#### Cible 2.A

**D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires**

Indicateur 2.1

**Taux net de scolarisation dans le primaire**

**a) Total<sup>a</sup>**

	1991	2000	2007
Monde	82,0	84,7	89,0
Régions en développement	79,6	83,0	88,1
Afrique du Nord	82,8	91,3	95,6
Afrique subsaharienne	53,5	58,5	73,5
Amérique latine et Caraïbes	86,7	94,3	94,9
Asie de l'Est	98,0	99,1	95,2
Asie de l'Est (hors Chine)	–	97,3	97,3
Asie du Sud	71,9	79,1	89,8
Asie du Sud (hors Inde)	–	66,3	79,4
Asie du Sud-Est	95,6	94,3	94,1
Asie occidentale	80,4	84,8	88,2
Océanie	–	–	–
Communauté d'États indépendants	90,0	90,5	93,6
Communauté d'États indépendants, Asie	88,3	93,7	95,1
Communauté d'États indépendants, Europe	90,8	88,0	92,5
Régions développées	97,9	97,4	96,4
Pays les moins avancés	53,0	58,7	76,0
Pays en développement sans littoral	53,7	63,1	77,4
Petits États insulaires en développement	67,3	81,5	76,0

<sup>a</sup> Nombre d'enfants inscrits dans les écoles primaires et secondaires pour 100 enfants d'âge à être inscrits dans le primaire. Taux à la fin de l'année scolaire pour laquelle les données sont présentées.

**b) Par sexe<sup>a</sup>**

	1991		2000		2007	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Monde	87,2	76,7	87,3	82,3	90,3	87,7
Régions en développement	85,7	73,3	86,2	79,6	89,6	86,5
Afrique du Nord	89,7	75,5	94,0	88,4	97,4	93,7

	1991		2000		2007	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Afrique subsaharienne	57,5	49,5	61,8	55,0	76,1	70,9
Amérique latine et Caraïbes	87,5	86,3	95,1	93,5	94,9	94,8
Asie de l'Est	100,0	97,3	98,6	99,7	94,9	95,6
Asie de l'Est (hors Chine)	–	–	99,2	95,3	97,9	96,7
Asie du Sud	85,7	57,0	85,7	71,9	91,7	87,8
Asie du Sud (hors Inde)	–	–	71,6	60,7	81,1	77,6
Asie du Sud-Est	97,8	94,0	95,5	93,0	94,7	93,4
Asie occidentale	87,0	73,3	89,1	80,4	91,5	84,7
Océanie	–	–	–	–	–	–
Communauté d'États indépendants	90,2	89,8	90,8	90,2	93,8	93,4
Communauté d'États indépendants, Asie	88,6	88,0	93,7	93,6	96,0	94,2
Communauté d'États indépendants, Europe	91,0	90,6	88,5	87,5	92,2	92,9
Régions développées	97,7	98,1	97,5	97,4	96,1	96,8
Pays les moins avancés	58,6	47,2	62,3	55,0	78,0	74,0
Pays en développement sans littoral	58,2	49,2	67,6	58,6	80,1	74,7
Petits États insulaires en développement	63,6	71,1	82,8	80,1	77,3	74,6

<sup>a</sup> Nombre d'enfants inscrits dans les écoles primaires et secondaires pour 100 enfants d'âge à être inscrits dans le primaire. Taux à la fin de l'année scolaire pour laquelle les données sont présentées.

## Indicateur 2.2

### Proportion d'écopliers commençant la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire<sup>a</sup>

	1999			2007		
	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles
Monde	81,7	84,4	78,8	87,3	89,2	85,3
Régions en développement	78,9	82,2	75,5	85,8	88,0	83,4
Afrique du Nord	86,6	90,4	82,6	95,1	97,0	93,1
Afrique subsaharienne	49,9	54,2	45,6	63,1	68,5	57,7
Amérique latine et Caraïbes	96,6	96,1	97,1	100,4	99,7	101,2
Asie de l'Est	101,8	101,5	102,1	100,7	101,2	100,3
Asie de l'Est (hors Chine)	97,5	96,5	98,6	97,9	99,9	95,9
Asie du Sud	66,9	73,4	60,0	80,6	83,0	78,0
Asie du Sud (hors Inde)	60,5	64,3	56,4	69,1	71,4	66,7
Asie du Sud-Est	89,2	89,9	88,4	98,1	98,4	97,8
Asie occidentale	80,4	86,8	73,8	87,0	92,3	81,5
Océanie	–	–	–	–	–	–

	1999			2007		
	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles
Communauté d'États indépendants	95,9	96,3	95,5	96,6	96,9	96,3
Communauté d'États indépendants, Asie	95,6	95,9	95,2	98,6	99,5	97,7
Communauté d'États indépendants, Europe	96,1	96,5	95,6	95,1	95,0	95,3
Régions développées	99,2	98,6	99,9	98,6	97,9	99,2
Pays les moins avancés	44,0	47,9	40,1	59,1	63,0	55,0
Pays en développement sans littoral	53,1	58,3	47,8	64,4	68,9	59,7
Petits États insulaires en développement	73,9	73,9	74,0	74,5	74,8	74,1

<sup>a</sup> Les taux d'achèvement de l'enseignement primaire correspondent à la fin de l'année scolaire pour laquelle les données sont présentées. Le taux d'achèvement de l'enseignement primaire se calcule à partir du taux brut d'admission dans la dernière année de l'enseignement primaire de la manière suivante : nombre d'élèves inscrits pour la première fois en dernière année de l'enseignement primaire, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de la population ayant l'âge officiel d'entrée dans la dernière année du primaire (*Recueil de données mondiales sur l'éducation 2004 : statistiques comparées sur l'éducation dans le monde* (Montréal, Canada, Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), 2004), annexe B, p. 149).

### Indicateur 2.3

#### Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans, femmes et hommes

##### a) Total<sup>a</sup>

(Pourcentage de cette population sachant à la fois lire et écrire)

	1985-1994	1995-2004	2005-2007
Monde	76,2	82,1	83,9
Régions en développement	68,0	76,8	79,4
Afrique du Nord	48,6	60,9	67,8
Afrique subsaharienne	53,7	59,5	62,2
Amérique latine et Caraïbes	86,6	89,7	91,0
Asie de l'Est	79,1	91,4	93,6
Asie de l'Est (hors Chine)	99,1	99,0	99,0
Asie du Sud	47,5	58,9	64,2
Asie du Sud (hors Inde)	45,6	52,9	59,3
Asie du Sud-Est	85,1	90,2	91,4
Asie occidentale	75,8	82,2	83,8
Océanie	65,3	65,5	65,4
Communauté d'États indépendants	98,2	99,2	99,3
Communauté d'États indépendants, Asie	97,8	98,4	98,6
Communauté d'États indépendants, Europe	98,3	99,4	99,6

	1985-1994	1995-2004	2005-2007
Régions développées	99,1	99,3	99,3
Pays les moins avancés	46,1	53,4	56,6
Pays en développement sans littoral	55,7	60,3	62,9
Petits États insulaires en développement	80,2	82,0	84,0

<sup>a</sup> Les moyennes régionales sont calculées à partir d'une moyenne pondérée des derniers ensembles de données dont on dispose pour chaque pays ou territoire pour la période considérée. Les estimations de l'Institut de statistique de l'UNESCO ont été utilisées concernant les pays pour lesquels on ne disposait pas de données.

## b) Par sexe<sup>a</sup>

(Pourcentage de cette population sachant à la fois lire et écrire)

	1985-1994		1995-2004		2005-2007	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Monde	82,4	70,0	87,1	77,3	88,4	79,4
Régions en développement	76,6	59,1	83,4	70,1	85,4	73,4
Afrique du Nord	61,4	35,7	72,3	49,5	77,3	58,3
Afrique subsaharienne	63,1	45,0	68,9	50,8	71,1	53,8
Amérique latine et Caraïbes	87,7	85,6	90,5	89,0	91,7	90,3
Asie de l'Est	87,8	70,1	95,4	87,3	96,6	90,5
Asie de l'Est (hors Chine)	99,3	98,8	99,3	98,7	99,3	98,7
Asie du Sud	60,1	34,0	70,3	46,7	74,4	53,3
Asie du Sud (hors Inde)	55,9	34,7	61,7	43,8	67,9	50,3
Asie du Sud-Est	90,1	80,4	93,3	87,3	94,2	88,7
Asie occidentale	85,4	65,5	90,0	73,9	91,1	75,9
Océanie	70,0	60,4	70,1	60,7	68,9	61,9
Communauté d'États indépendants	99,4	97,2	99,6	98,9	99,6	99,1
Communauté d'États indépendants, Asie	98,8	96,9	99,0	97,8	99,1	98,1
Communauté d'États indépendants, Europe	99,5	97,3	99,7	99,2	99,7	99,4
Régions développées	99,4	98,8	99,5	99,1	99,5	99,2
Pays les moins avancés	56,1	36,6	63,0	44,2	65,8	47,8
Pays en développement sans littoral	62,4	49,3	68,2	53,0	70,9	55,4
Petits États insulaires en développement	81,9	78,6	83,5	80,6	84,6	83,4

<sup>a</sup> Les moyennes régionales sont calculées à partir d'une moyenne pondérée des derniers ensembles de données dont on dispose pour chaque pays ou territoire pour la période considérée. Les estimations de l'Institut de statistique de l'UNESCO ont été utilisées concernant les pays pour lesquels on ne disposait pas de données.

## Objectif 3

### Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

#### Cible 3.A

Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard

Indicateur 3.1

Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur

#### a) Primaire<sup>a</sup>

	1991	2000	2007
Monde	0,89	0,92	0,96
Régions en développement	0,87	0,91	0,94
Afrique du Nord	0,82	0,91	0,94
Afrique subsaharienne	0,83	0,85	0,90
Amérique latine et Caraïbes	0,99	0,97	0,97
Asie de l'Est	0,94	1,01	0,99
Asie de l'Est (hors Chine)	1,00	0,96	0,98
Asie du Sud	0,77	0,84	0,95
Asie du Sud (hors Inde)	0,77	0,83	0,95
Asie du Sud-Est	0,97	0,97	0,98
Asie occidentale	0,82	0,88	0,91
Océanie	0,90	0,90	0,89
Communauté d'États indépendants	0,99	0,99	0,99
Communauté d'États indépendants, Asie	0,99	0,99	0,98
Communauté d'États indépendants, Europe	1,00	0,99	1,00
Régions développées	0,99	0,99	1,00
Pays les moins avancés	0,79	0,86	0,92
Pays en développement sans littoral	0,82	0,83	0,90
Petits États insulaires en développement	0,96	0,95	0,95

<sup>a</sup> Taux bruts de scolarisation.

#### b) Secondaire<sup>a</sup>

	1991	2000	2007
Monde	0,83	0,93	0,95
Régions en développement	0,75	0,90	0,94
Afrique du Nord	0,79	0,95	0,98

	1991	2000	2007
Afrique subsaharienne	0,76	0,81	0,79
Amérique latine et Caraïbes	1,01	1,06	1,07
Asie de l'Est	0,78	0,97	1,01
Asie de l'Est (hors Chine)	0,99	1,01	0,97
Asie du Sud	0,60	0,77	0,85
Asie du Sud (hors Inde)	0,63	0,91	0,92
Asie du Sud-Est	0,90	0,98	1,03
Asie occidentale	0,69	0,80	0,84
Océanie	0,82	0,91	0,87
Communauté d'États indépendants	1,03	1,00	0,98
Communauté d'États indépendants, Asie	0,98	0,98	0,97
Communauté d'États indépendants, Europe	1,06	1,02	0,98
Régions développées	1,01	1,01	1,00
Pays les moins avancés	0,58	0,82	0,81
Pays en développement sans littoral	0,85	0,87	0,84
Petits États insulaires en développement	1,05	1,04	1,03

<sup>a</sup> Taux bruts de scolarisation.

### c) Supérieur<sup>a</sup>

	1991	2000	2007
Monde	–	0,95	1,08
Régions en développement	–	0,77	0,96
Afrique du Nord	0,54	0,68	1,04
Afrique subsaharienne	–	0,63	0,67
Amérique latine et Caraïbes	–	1,13	1,19
Asie de l'Est	–	0,55	0,96
Asie de l'Est (hors Chine)	–	0,60	0,68
Asie du Sud	–	0,67	0,77
Asie du Sud (hors Inde)	–	0,73	0,88
Asie du Sud-Est	0,83	0,90	1,11
Asie occidentale	–	0,82	0,93
Océanie	–	0,68	0,85
Communauté d'États indépendants	1,16	1,21	1,29
Communauté d'États indépendants, Asie	1,04	0,91	1,07
Communauté d'États indépendants, Europe	1,20	1,27	1,33
Régions développées	1,07	1,20	1,29
Pays les moins avancés	–	0,53	0,58

	1991	2000	2007
Pays en développement sans littoral	0,86	0,75	0,80
Petits États insulaires en développement	–	1,21	1,55

<sup>a</sup> Taux bruts de scolarisation.

### Indicateur 3.2

#### Proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole

(En pourcentage de personnes occupées)

	1990	2000	2005	2007
Monde	35,3	37,6	38,6	39,0
Régions en développement	31,5	33,5	34,3	34,7
Afrique du Nord	21,0	19,8	19,5	20,4
Afrique subsaharienne	22,8	26,2	28,0	28,9
Amérique latine et Caraïbes	36,5	40,7	42,1	42,7
Asie de l'Est	38,0	39,6	40,9	41,3
Asie de l'Est (hors Chine)	39,3	41,9	43,8	44,2
Asie du Sud	13,4	17,2	18,3	18,8
Asie du Sud (hors Inde)	15,0	18,5	18,7	18,3
Asie du Sud-Est	35,6	37,4	37,0	37,4
Asie occidentale	17,3	19,6	20,7	21,2
Océanie	32,8	35,1	35,6	35,8
Communauté d'États indépendants	49,5	50,2	51,0	51,1
Communauté d'États indépendants, Asie	45,4	45,5	46,2	46,2
Communauté d'États indépendants, Europe	50,3	51,2	52,1	52,1
Régions développées	43,4	45,4	46,4	46,5

### Indicateur 3.3

#### Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national<sup>a</sup>

(En pourcentage)

	1990	2000	2005	2009 <sup>b</sup>
Monde	12,8	12,5	15,6	18,5
Régions en développement	10,4	10,8	13,9	17,2
Afrique du Nord	2,6	2,1	5,4	8,3
Afrique subsaharienne	7,2	9,1	14,2	18,1
Amérique latine et Caraïbes	11,9	14,8	19,0	22,2
Caraïbes	22,1	19,9	26,0	29,4
Amérique latine	8,6	12,9	16,4	19,4
Asie de l'Est	20,2	19,9	19,4	20,2
Asie de l'Est (hors Chine)	17,8	14,6	17,2	17,2

	1990	2000	2005	2009 <sup>b</sup>
Asie du Sud	5,7	6,7	8,6	16,7
Asie du Sud (hors Inde)	5,9	5,6	8,8	18,7
Asie du Sud-Est	10,4	9,7	15,5	17,3
Asie occidentale	4,6	4,7	5,0	9,2
Océanie	1,2	3,4	3,0	2,5
Communauté d'États indépendants	–	7,3	10,2	14,1
Communauté d'États indépendants, Asie	–	7,1	9,9	14,0
Communauté d'États indépendants, Europe	–	7,5	10,5	14,1
Régions développées	16,3	17,5	20,9	22,9
Pays les moins avancés	7,2	7,3	12,9	18,8
Pays en développement sans littoral	14,0	7,7	13,4	21,0
Petits États insulaires en développement	15,2	13,1	17,8	20,9

<sup>a</sup> Chambre unique ou chambre basse seulement.

<sup>b</sup> Au 31 janvier 2009.

## Objectif 4

### Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans

#### Cible 4.A

#### Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

Indicateur 4.1

**Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans<sup>a</sup>**

	1990	2000	2007
Monde	93	80	67
Régions en développement	103	88	74
Afrique du Nord	83	48	35
Afrique subsaharienne	183	164	145
Amérique latine et Caraïbes	54	33	24
Asie de l'Est	45	36	22
Asie de l'Est (hors Chine)	31	28	27
Asie du Sud	122	95	77
Asie du Sud (hors Inde)	134	105	88
Asie du Sud-Est	77	46	34
Asie occidentale	67	46	34
Océanie	85	69	59
Communauté d'États indépendants	46	40	26
Communauté d'États indépendants, Asie	78	62	42

	1990	2000	2007
Communauté d'États indépendants, Europe	26	23	15
Régions développées	11	7	6
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	30	19	13

<sup>a</sup> Nombre de décès d'enfants de moins de 5 ans, pour 1 000 naissances vivantes.

#### Indicateur 4.2

##### Taux de mortalité infantile<sup>a</sup>

	1990	2000	2007
Monde	64	55	47
Régions en développement	71	60	51
Afrique du Nord	62	39	30
Afrique subsaharienne	107	98	88
Amérique latine et Caraïbes	43	28	21
Asie de l'Est	36	29	19
Asie de l'Est (hors Chine)	24	22	21
Asie du Sud	87	70	58
Asie du Sud (hors Inde)	97	77	66
Asie du Sud-Est	53	35	26
Asie occidentale	52	36	28
Océanie	62	52	46
Communauté d'États indépendants	39	34	23
Communauté d'États indépendants, Asie	64	52	36
Communauté d'États indépendants, Europe	22	19	13
Régions développées	9	6	5
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	24	16	11

<sup>a</sup> Nombre de décès d'enfants de moins de 1 an, pour 1 000 naissances vivantes.

#### Indicateur 4.3

##### Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole<sup>a</sup>

(En pourcentage)

	1990	2000	2007
Monde	72	72	82
Régions en développement	71	70	80
Afrique du Nord	84	93	96
Afrique subsaharienne	56	55	73
Amérique latine et Caraïbes	76	92	93
Asie de l'Est	98	85	94
Asie de l'Est (hors Chine)	95	88	95

	1990	2000	2007
Asie du Sud	57	58	72
Asie du Sud (hors Inde)	60	68	84
Asie du Sud-Est	70	80	84
Asie occidentale	79	87	87
Océanie	70	68	62
Communauté d'États indépendants	85	97	98
Communauté d'États indépendants, Asie	–	96	97
Communauté d'États indépendants, Europe	85	97	99
Régions développées	84	91	93
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	91	93	96

<sup>a</sup> Enfants âgés de 12 à 23 mois ayant reçu au moins une dose de vaccin contre la rougeole.

## Objectif 5 Améliorer la santé maternelle

### Cible 5.A Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle

Indicateur 5.1

**Taux de mortalité maternelle<sup>a, b</sup>**

	1990	2005
Monde	430	400
Régions en développement	480	450
Afrique du Nord	250	160
Afrique subsaharienne	920	900
Amérique latine et Caraïbes	180	130
Asie de l'Est	95	50
Asie de l'Est (hors Chine)	–	170
Asie du Sud	620	490
Asie du Sud (hors Inde)	–	570
Asie du Sud-Est	450	300
Asie occidentale	190	160
Océanie	550	430
Communauté d'États indépendants	58	51
Régions développées	11	9
Pays les moins avancés	900	870

<sup>a</sup> Nombre de décès maternels pour 100 000 naissances vivantes.

<sup>b</sup> On ne dispose pas de données nouvelles, ni mondiales ni régionales. Les chiffres présentés sont ceux du rapport de 2008 (A/63/1).

Indicateur 5.2  
**Proportion d'accouchements assistés par du personnel  
de santé qualifié**

(En pourcentage)

	Vers 1990	Vers 2007
Monde	58	64
Régions en développement	53	61
Afrique du Nord	45	79
Afrique subsaharienne	42	44
Amérique latine et Caraïbes <sup>a</sup>	70	87
Asie de l'Est	94	98
Asie du Sud	29	42
Asie du Sud (hors Inde)	15	30
Asie du Sud-Est	46	68
Asie occidentale	62	77
Océanie	–	–
Communauté d'États indépendants	98	99
Communauté d'États indépendants, Asie	96	99
Communauté d'États indépendants, Europe	99	99
Régions développées	99	99
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	99	98

<sup>a</sup> Données incluant les accouchements dans des établissements de santé uniquement.

**Cible 5.B**  
**Rendre l'accès à la médecine procréative universel  
d'ici à 2015**

Indicateur 5.3  
**Taux de contraception<sup>a</sup>**

(En pourcentage)

	1990	2005
Monde	52,8	63,1
Régions en développement	50,2	62,3
Afrique du Nord	44,0	60,5
Afrique subsaharienne	12,0	21,5
Amérique latine et Caraïbes	62,0	71,8
Asie de l'Est	77,5	86,4
Asie du Sud	38,5	54,0
Asie du Sud-Est	47,9	60,7

	1990	2005
Asie occidentale	43,3	54,1
Océanie	–	28,8 <sup>b</sup>
Communauté d'États indépendants	61,2 <sup>c</sup>	66,6
Communauté d'États indépendants, Asie	54,5 <sup>c</sup>	55,5
Communauté d'États indépendants, Europe	63,4	71,2
Régions développées	66,5	67,5
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	56,0	57,4
Pays les moins avancés	16,1	30,2
Pays en développement sans littoral	22,6	33,9
Petits États insulaires en développement	46,8	55,2

<sup>a</sup> Femmes de 15 à 49 ans mariées ou vivant maritalement.

<sup>b</sup> Données de 2000.

<sup>c</sup> Données de 1995.

#### Indicateur 5.4

#### Taux de natalité parmi les adolescentes<sup>a</sup>

	1990	2006
Monde	61,0	48,7
Régions en développement	66,5	53,0
Afrique du Nord	42,9	28,1
Afrique subsaharienne	130,6	123,1
Amérique latine et Caraïbes	77,4	71,8
Asie de l'Est	21,3	4,5
Asie de l'Est (hors Chine)	5,8	3,1
Asie du Sud	90,1	52,0
Asie du Sud-Est	50,4	44,4
Asie occidentale	63,6	51,1
Océanie	82,3	61,2
Communauté d'États indépendants	52,1	28,4
Communauté d'États indépendants, Asie	44,8	28,6
Communauté d'États indépendants, Europe	55,2	28,3
Régions développées	34,7	22,5
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	48,2	29,5
Pays les moins avancés	129,3	120,5
Pays en développement sans littoral	104,5	105,2
Petits États insulaires en développement	80,4	65,7

<sup>a</sup> Nombre de naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans.

Indicateur 5.5  
**Accès aux soins prénatals (au moins une visite et au moins quatre visites)**

**a) Au moins une visite<sup>a</sup>**

(En pourcentage)

	<i>Vers 1990</i>	<i>Vers 2006</i>
Monde	64	79
Régions en développement	64	79
Afrique du Nord	48	77
Afrique subsaharienne	68	75
Amérique latine et Caraïbes	79	95
Asie de l'Est	80	90
Asie du Sud	48	70
Asie du Sud (hors Inde)	22	57
Asie du Sud-Est	73	92
Asie occidentale	54	77
Océanie	–	–
Communauté d'États indépendants, Asie	90	96

<sup>a</sup> Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant reçu au moins une fois durant leur grossesse des soins prénatals dispensés par du personnel qualifié.

**b) Au moins quatre visites<sup>a</sup>**

(En pourcentage)

	<i>2003-2008<sup>b</sup></i>
Monde . . . . .	47
Régions en développement . . . . .	47
Afrique du Nord . . . . .	56
Afrique subsaharienne . . . . .	42
Amérique latine et Caraïbes . . . . .	83
Asie de l'Est . . . . .	–
Asie du Sud . . . . .	36
Asie du Sud (hors Inde) . . . . .	34
Asie du Sud-Est . . . . .	74
Asie occidentale . . . . .	–
Océanie . . . . .	–

<sup>a</sup> Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant reçu au moins quatre fois durant leur grossesse des soins prénatals dispensés par du personnel qualifié.

<sup>b</sup> Les données se rapportent à l'année la plus récente où des chiffres ont été communiqués au cours de la période considérée.

Indicateur 5.6  
**Besoins de planification familiale non couverts<sup>a</sup>**

(En pourcentage)

	Vers 1995	Vers 2005
Régions en développement	13,7	11,1
Afrique du Nord	16,3	10,4
Afrique subsaharienne	25,2	24,2
Amérique latine et Caraïbes	12,5	10,5
Asie de l'Est	3,5	2,3
Asie du Sud	19,1	14,7
Asie du Sud-Est	12,8	10,3
Asie occidentale	16,4	12,3
Communauté d'États indépendants, Asie	–	13,5 <sup>b</sup>
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	14,7	15,0
Pays les moins avancés	25,9	24,5
Pays en développement sans littoral	25,1	24,8

<sup>a</sup> Parmi les femmes mariées en âge de procréer (âgées de 15 à 49 ans).

<sup>b</sup> Les données disponibles les plus récentes datent de 2000 environ.

## Objectif 6

### Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

#### Cible 6.A

#### D'ici à 2015, avoir arrêté et commencé à inverser la progression du VIH/sida

Indicateur 6.1  
**Taux de prévalence du VIH chez les 15 à 24 ans<sup>a</sup>**

(En pourcentage)

	1990		2002		2007	
	Prévalence estimée dans la population adulte âgée de 15 à 49 ans	Part des femmes dans la population d'adultes séropositifs de 15 ans	Prévalence estimée dans la population adulte âgée de 15 à 49 ans	Part des femmes dans la population d'adultes séropositifs de 15 ans	Prévalence estimée dans la population adulte âgée de 15 à 49 ans	Part des femmes dans la population d'adultes séropositifs de 15 ans
Régions en développement	0,3	51	1,0	57	0,9	58
Afrique du Nord	<0,1	20	<0,1	27	0,1	29
Afrique subsaharienne	2,1	54	5,4	59	4,9	59
Amérique latine et Caraïbes	0,2	27	0,5	35	0,6	35

	1990		2002		2007	
	<i>Prévalence estimée dans la population adulte âgée de 15 à 49 ans</i>	<i>Part des femmes dans la population d'adultes séropositifs de plus de 15 ans</i>	<i>Prévalence estimée dans la population adulte âgée de 15 à 49 ans</i>	<i>Part des femmes dans la population d'adultes séropositifs de plus de 15 ans</i>	<i>Prévalence estimée dans la population adulte âgée de 15 à 49 ans</i>	<i>Part des femmes dans la population d'adultes séropositifs de plus de 15 ans</i>
Asie de l'Est	<0,1	19	0,1	26	0,1	28
Asie de l'Est (hors Chine)	<0,1	b	<0,1	23	<0,1	27
Asie du Sud	<0,1	35	0,3	38	0,3	38
Asie du Sud (hors Inde)	<0,1	14	0,1	24	0,1	27
Asie du Sud-Est	0,2	15	0,4	32	0,4	34
Asie occidentale	<0,1	41	0,1	46	0,1	47
Océanie	<0,1	27	0,4	36	1,3	39
Communauté d'États indépendants, Asie	<0,1	10	<0,1	21	0,1	25
Communauté d'États indépendants, Europe	<0,1	b	0,7	27	1,2	31
Régions développées	0,2	14	0,3	21	0,3	23

<sup>a</sup> On ne dispose pas de données nouvelles, ni mondiales ni régionales. Les chiffres présentés sont ceux du rapport de 2008 (A/63/1).

<sup>b</sup> Données non disponibles; l'apparition de l'épidémie dans cette région étant récente, aucune donnée n'est disponible pour les années précédentes.

## Indicateur 6.2

### Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque<sup>a</sup> (2000-2008)<sup>b</sup>

	Femmes		Hommes	
	<i>Nombre de pays visés par les enquêtes</i>	<i>Pourcentage ayant utilisé un préservatif lors de leur dernier rapport sexuel à haut risque</i>	<i>Nombre de pays visés par les enquêtes</i>	<i>Pourcentage ayant utilisé un préservatif lors de leur dernier rapport sexuel à haut risque</i>
Afrique subsaharienne	36	30	29	45
Amérique latine et Caraïbes	10	49	–	–
Asie du Sud	1	22	2	38
Communauté d'États indépendants, Asie	–	–	3	49

<sup>a</sup> Proportion de jeunes âgés de 15 à 24 ans, femmes et hommes, disant avoir utilisé un préservatif lors de rapports sexuels avec un partenaire occasionnel au cours des 12 derniers mois, parmi ceux qui ont eu un tel partenaire au cours des 12 derniers mois.

<sup>b</sup> Les données se rapportent à l'année la plus récente où des chiffres ont été communiqués au cours de la période considérée.

Indicateur 6.3  
**Pourcentage des 15 à 24 ans ayant des connaissances exactes  
 et complètes au sujet du VIH/sida<sup>a</sup>, 2000-2008<sup>b</sup>**

(En pourcentage)

	<i>Femmes</i>		<i>Hommes</i>	
	<i>Nombre de pays visés par les enquêtes</i>	<i>Pourcentage ayant des connaissances complètes</i>	<i>Nombre de pays visés par les enquêtes</i>	<i>Pourcentage ayant des connaissances complètes</i>
Monde	85	19	48	31 <sup>c</sup>
Régions en développement	67	19	41	31 <sup>c</sup>
Afrique du Nord	3	8	–	–
Afrique subsaharienne	38	24	30	30
Asie du Sud	4	18	2	36
Asie du Sud (hors Inde)	11	3	–	–
Asie du Sud-Est	5	18	4	17
Communauté d'États indépendants, Asie	8	20	3	7
Communauté d'États indépendants, Europe	11	28	–	–
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	7	18	2	5

<sup>a</sup> Proportion de jeunes, hommes et femmes, âgés de 15 à 24 ans qui identifient correctement les deux principaux moyens d'éviter la transmission du VIH par voie sexuelle (utiliser un préservatif et n'avoir des rapports qu'avec un seul partenaire, non infecté et fidèle), qui rejettent deux idées fausses et qui savent qu'une personne paraissant en bonne santé peut transmettre le virus du sida.

<sup>b</sup> Les données se rapportent à l'année la plus récente où des chiffres ont été communiqués au cours de la période considérée.

<sup>c</sup> Hors Chine.

Indicateur 6.4  
**Taux de scolarisation des orphelins par rapport  
 aux non-orphelins âgés de 10 à 14 ans<sup>a</sup>, 2000-2008<sup>b</sup>**

	<i>Nombre de pays ayant communiqué des données</i>	<i>Taux de scolarisation</i>
Régions en développement	46	0,76
Afrique subsaharienne	34	0,77
Asie du Sud	2	0,73
Asie du Sud-Est	3	0,84

<sup>a</sup> Rapport entre le taux de scolarisation des enfants dont les deux parents biologiques sont décédés et le taux de scolarisation des enfants dont les deux parents biologiques sont toujours en vie et qui vivent avec au moins l'un des deux.

<sup>b</sup> Les données se rapportent à l'année la plus récente où des chiffres ont été communiqués au cours de la période considérée.

**Cible 6.B**  
**D'ici à 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin**  
**l'accès aux traitements contre le VIH/sida**

Indicateur 6.5

**Proportion de la population au stade avancé de l'infection par le VIH**  
**ayant accès à des médicaments antirétroviraux<sup>a, b</sup>**

(En pourcentage)

	2006	2007
Régions en développement	22	31
Afrique du Nord	24	32
Afrique subsaharienne	21	30
Amérique latine et Caraïbes	57	62
Asie de l'Est	18	18
Asie de l'Est (hors Chine)	<1	<1
Asie du Sud	10	16
Asie du Sud-Est	32	44
Océanie	25	38
Communauté d'États indépendants	9	14
Communauté d'États indépendants, Asie	21	22
Communauté d'États indépendants, Europe	9	14
Régions développées	–	–
Pays les moins avancés	20	31
Pays en développement sans littoral	23	32
Petits États insulaires en développement	30	44

<sup>a</sup> Reçevant un traitement antirétroviral.

<sup>b</sup> On ne dispose pas de données nouvelles, ni mondiales, ni régionales. Les chiffres présentés sont ceux du rapport de 2008 (A/63/1).

**Cible 6.C**  
**D'ici à 2015, avoir arrêté et commencé à inverser**  
**la progression du paludisme et d'autres maladies graves**

Indicateur 6.6

**Incidence du paludisme et taux de mortalité due à cette maladie**

a) **Incidence<sup>a</sup>**

Monde . . . . .	47
Afrique du Nord . . . . .	0
Afrique subsaharienne . . . . .	278

Amérique latine et Caraïbes . . . . .	5
Caraïbes . . . . .	9
Amérique latine. . . . .	5
Asie de l'Est. . . . .	<0,5
Asie de l'Est (hors Chine) . . . . .	1
Asie du Sud . . . . .	10
Asie du Sud (hors Inde) . . . . .	11
Asie du Sud-Est . . . . .	14
Asie occidentale . . . . .	2
Océanie . . . . .	238
Communauté d'États indépendants, Asie . . . . .	<0,5
Pays les moins avancés . . . . .	175
Pays en développement sans littoral . . . . .	168
Petits États insulaires en développement . . . . .	102

<sup>a</sup> Nombre de nouveaux cas pour 1 000 habitants (2006) dans les pays touchés par une épidémie de paludisme.

#### b) Décès<sup>a</sup>

	<i>Tous âges confondus</i>	<i>Enfants âgés de moins de 5 ans</i>
Monde	17	139
Afrique du Nord	0	0
Afrique subsaharienne	107	574
Amérique latine et Caraïbes	<0,5	1
Caraïbes	4	10
Amérique latine	<0,5	1
Asie de l'Est	<0,5	<0,5
Asie de l'Est (hors Chine)	0	0
Asie du Sud	1	5
Asie du Sud (hors Inde)	2	9
Asie du Sud-Est	3	7
Asie occidentale	1	2
Océanie	43	126
Communauté d'États indépendants, Asie	<0,5	<0,5
Pays les moins avancés	68	374
Pays en développement sans littoral	65	357
Petits États insulaires en développement	26	113

<sup>a</sup> Nombre de décès pour 1 000 habitants (2006) dans les pays touchés par une épidémie de paludisme.

Indicateur 6.7  
**Proportion d'enfants de moins de 5 ans dormant  
 sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide<sup>a</sup>**

(En pourcentage)

Afrique subsaharienne (28 pays) . . . . .	20 <sup>b</sup>
---	-----------------

<sup>a</sup> 2006-2008.

<sup>b</sup> D'après les données concernant un sous-ensemble de 22 pays d'Afrique subsaharienne et les données conjoncturelles dont on dispose, la proportion d'enfants dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide est passée de 2 % en 2000 à 20 % en 2006.

Indicateur 6.8  
**Proportion d'enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre traités  
 au moyen de médicaments antipaludéens appropriés<sup>a</sup>**

(En pourcentage)

Afrique subsaharienne (30 pays) . . . . .	36
Asie du Sud-Est (4 pays) . . . . .	7

<sup>a</sup> 2006-2008.

Indicateur 6.9  
**Incidence et prévalence de la tuberculose et taux de mortalité  
 due à cette maladie**

a) **Incidence<sup>a</sup>**

	1990	2000	2007
Monde	122	119	118
Régions en développement	149	140	139
Afrique du Nord	60	48	42
Afrique subsaharienne	150	204	234
Amérique latine et Caraïbes	84	55	44
Caraïbes	90	76	74
Amérique latine	83	54	41
Asie de l'Est	122	107	100
Asie du Sud	172	161	160
Asie du Sud-Est	277	228	202
Asie occidentale	55	42	38
Océanie	202	188	158
Communauté d'États indépendants	48	101	96
Communauté d'États indépendants, Asie	60	104	114
Communauté d'États indépendants, Europe	44	100	89
Régions développées	25	19	14
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	60	83	69

<sup>a</sup> Nombre de nouveaux cas pour 100 000 habitants, à l'exclusion des personnes infectées par le VIH.

**b) Prévalence<sup>a</sup>**

	1990	2000	2007
Monde	294	250	195
Régions en développement	370	303	234
Afrique du Nord	65	50	43
Afrique subsaharienne	333	389	421
Amérique latine et Caraïbes	128	77	56
Caraïbes	151	116	101
Amérique latine	127	74	53
Asie de l'Est	331	270	195
Asie du Sud	543	415	268
Asie du Sud-Est	459	333	265
Asie occidentale	93	61	51
Océanie	395	360	302
Communauté d'États indépendants	76	146	112
Communauté d'États indépendants, Asie	99	137	138
Communauté d'États indépendants, Europe	69	150	102
Régions développées	29	22	14
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	100	120	78

<sup>a</sup> Nombre de cas existants pour 100 000 habitants, à l'exclusion des personnes infectées par le VIH.

**c) Mortalité<sup>a</sup>**

	1990	2000	2007
Monde	27	24	20
Régions en développement	34	29	23
Afrique du Nord	6	4	3
Afrique subsaharienne	38	44	48
Amérique latine et Caraïbes	11	7	6
Caraïbes	20	16	14
Amérique latine	11	7	5
Asie de l'Est	26	21	15
Asie du Sud	44	39	27
Asie du Sud-Est	66	45	30
Asie occidentale	8	6	6
Océanie	52	41	33
Communauté d'États indépendants	7	16	14
Communauté d'États indépendants, Asie	9	14	17
Communauté d'États indépendants, Europe	7	17	13

	1990	2000	2007
Régions développées	3	2	2
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	8	11	10

<sup>a</sup> Nombre de décès pour 100 000 habitants, à l'exclusion des personnes infectées par le VIH.

#### Indicateur 6.10

#### Proportion de cas de tuberculose décelés et soignés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation

##### a) Nouveaux cas décelés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation

(Taux de dépistage des cas de tuberculose à frottis positif, en pourcentage)

	2000	2007
Monde	28	63
Régions en développement	29	63
Afrique du Nord	89	90
Afrique subsaharienne	36	46
Amérique latine et Caraïbes	41	72
Asie de l'Est	29	77
Asie du Sud	14	67
Asie du Sud-Est	39	75
Asie occidentale	36	54
Océanie	12	20
Communauté d'États indépendants	12	51
Communauté d'États indépendants, Asie	36	53
Communauté d'États indépendants, Europe	4	50
Régions développées	22	56
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	13	83

##### b) Patients soignés avec succès dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation

(En pourcentage)

	2000	2006
Monde	82	85
Régions en développement	82	85
Afrique du Nord	88	88
Afrique subsaharienne	72	76
Amérique latine et Caraïbes	81	76
Asie de l'Est	94	94
Asie du Sud	83	87

	2000	2006
Asie du Sud-Est	86	89
Asie occidentale	80	85
Océanie	76	77
Communauté d'États indépendants	76	64
Communauté d'États indépendants, Asie	78	76
Communauté d'États indépendants, Europe	68	59
Régions développées	76	70
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	85	84

## Objectif 7

### Préserver l'environnement

#### Cible 7.A

**Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance à la déperdition des ressources naturelles**

Indicateur 7.1

#### Proportion de zones forestières

(En pourcentage)

	1990	2000	2005
Monde	31,3	30,6	30,3
Afrique du Nord	1,3	1,5	1,5
Afrique subsaharienne	29,2	27,3	26,5
Amérique latine et Caraïbes	49,9	47,2	46,0
Caraïbes	23,4	24,9	26,1
Amérique latine	50,3	47,5	46,3
Asie de l'Est	16,5	18,1	19,8
Asie de l'Est (hors Chine)	14,6	13,3	12,7
Asie du Sud	14,0	14,3	14,2
Asie du Sud (hors Inde)	7,5	7,0	6,8
Asie du Sud-Est	56,3	49,9	46,8
Asie occidentale	3,3	3,4	3,5
Océanie	68,3	65,0	63,4
Communauté d'États indépendants	38,6	38,7	38,6
Communauté d'États indépendants, Asie	3,9	3,9	3,9
Communauté d'États indépendants, Europe	46,6	46,7	46,7
Régions développées	30,4	30,7	30,8
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	29,6	29,8	30,4

	1990	2000	2005
Pays les moins avancés	30,3	28,4	27,4
Pays en développement sans littoral	19,1	17,8	17,2
Petits États insulaires en développement	64,4	36,1	62,5

## Indicateur 7.2

**Émissions de dioxyde de carbone par habitant et pour 1 dollar de produit intérieur brut (parité du pouvoir d'achat)****a) Total<sup>a</sup>**

(En millions de tonnes)

	1990	2000	2005	2006
Monde	21 899	24 055	28 013	28 704
Régions en développement	6 803	9 731	13 107	13 817
Afrique du Nord	232	362	437	424
Afrique subsaharienne	465	555	652	644
Amérique latine et Caraïbes	1 078	1 325	1 449	1 513
Caraïbes	84	97	103	114
Amérique latine	994	1 228	1 346	1 399
Asie de l'Est	2 940	3 980	6 235	6 714
Asie de l'Est (hors Chine)	525	574	610	611
Asie du Sud	1 009	1 675	2 051	2 179
Asie du Sud (hors Inde)	319	489	627	668
Asie du Sud-Est	427	778	1 045	1 046
Asie occidentale	646	1 049	1 227	1 286
Océanie	6	7	11	11
Communauté d'États indépendants	3 796	2 144	2 303	2 371
Communauté d'États indépendants, Asie <sup>b</sup>	499	330	387	410
Communauté d'États indépendants, Europe <sup>b</sup>	2 806	1 814	1 915	1 960
Régions développées	11 173	11 961	12 337	12 244
Pays les moins avancés	62	111	152	156
Pays en développement sans littoral	51	403	462	487
Petits États insulaires en développement	139	161	180	188
Pays visés à l'annexe I <sup>c, d</sup>	11 602	12 561	12 979	12 881

**b) Par habitant**

(En tonnes)

	1990	2000	2005	2006
Monde	4,1	3,9	4,3	4,4
Régions en développement	1,7	2,0	2,5	2,6
Afrique du Nord	2,0	2,6	2,9	2,7

	1990	2000	2005	2006
Afrique subsaharienne	0,9	0,8	0,8	0,8
Amérique latine et Caraïbes	2,4	2,6	2,6	2,7
Caraïbes	2,7	2,8	2,8	3,1
Amérique latine	2,4	2,5	2,6	2,7
Asie de l'Est	2,4	2,9	4,5	4,8
Asie de l'Est (hors Chine)	7,4	7,2	7,5	7,5
Asie du Sud	0,8	1,1	1,3	1,4
Asie du Sud (hors Inde)	1,0	1,2	1,4	1,4
Asie du Sud-Est	1,0	1,5	1,9	1,9
Asie occidentale	4,7	5,9	6,3	6,4
Océanie	1,0	0,9	1,3	1,2
Communauté d'États indépendants	13,5	7,6	8,3	8,5
Communauté d'États indépendants, Asie <sup>b</sup>	7,3	4,6	5,2	5,5
Communauté d'États indépendants, Europe <sup>b</sup>	13,0	8,6	9,4	9,6
Régions développées	12,0	12,2	12,2	12,1
Pays les moins avancés	0,1	0,2	0,2	0,2
Pays en développement sans littoral	0,2	1,2	1,2	1,3
Petits États insulaires en développement	3,1	3,1	3,2	3,3
Pays visés à l'annexe I <sup>c, d</sup>	11,9	12,2	12,2	12,0

**c) Pour 1 dollar de produit intérieur brut (en parité de pouvoir d'achat)**

(En kilogrammes)

	1990	2000	2005	2006
Monde	0,54	0,50	0,49	0,48
Régions en développement	0,64	0,58	0,60	0,59
Afrique du Nord	0,43	0,54	0,54	0,49
Afrique subsaharienne	0,56	0,53	0,49	0,46
Amérique latine et Caraïbes	0,34	0,31	0,30	0,29
Caraïbes	0,57	0,64	0,58	0,59
Amérique latine	0,34	0,30	0,29	0,29
Asie de l'Est	1,46	0,89	0,93	0,91
Asie de l'Est (hors Chine)	0,46	0,48	0,41	0,38
Asie du Sud	0,60	0,62	0,55	0,54
Asie du Sud (hors Inde)	0,49	0,51	0,49	0,50
Asie du Sud-Est	0,42	0,46	0,48	0,46
Asie occidentale	0,51	0,59	0,55	0,53
Océanie	0,30	0,26	0,39	0,38
Communauté d'États indépendants <sup>b</sup>	1,54	1,26	0,98	0,93
Communauté d'États indépendants, Asie <sup>b</sup>	2,38	1,71	1,33	1,21

	1990	2000	2005	2006
Communauté d'États indépendants, Europe <sup>b</sup>	1,45	1,20	0,93	0,89
Régions développées	0,49	0,41	0,39	0,37
Pays les moins avancés	0,15	0,19	0,19	0,18
Pays en développement sans littoral	0,20	0,87	0,74	0,67
Petits États insulaires en développement	0,57	0,44	0,42	0,40
Pays visés à l'annexe I <sup>c, d</sup>	0,51	0,43	0,40	0,38

<sup>a</sup> Les émissions totales de CO<sub>2</sub> provenant de combustibles fossiles sont liées à la consommation de combustibles solides, de combustibles liquides et de gaz, à la production de ciment et à la combustion de gaz de torchères [source : United States Carbon Dioxide Information Analysis Center (CDIAC)].

<sup>b</sup> Les données dans la colonne « 1990 » correspondent à l'année 1992.

<sup>c</sup> Sur la base des inventaires annuels des émissions des pays visés à l'annexe I (à l'exception du Bélarus, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine, qui sont regroupés dans la rubrique « Communauté d'États indépendants ») et qui font rapport à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les pays autres que ceux visés à l'annexe I ne sont pas tenus de communiquer des rapports annuels.

<sup>d</sup> À l'exclusion des émissions et des absorptions liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie.

### Indicateur 7.3

#### Consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone

(En tonnes PACO)

	1990 <sup>a</sup>	2000	2006
Régions en développement	247 536	212 493	55 419
Afrique du Nord	6 203	8 129	1 972
Afrique subsaharienne	23 449	9 561	1 295
Amérique latine et Caraïbes	76 048	31 087	7 386
Caraïbes	2 177	1 669	272
Amérique latine	73 871	29 418	7 114
Asie de l'Est	103 217	105 762	29 870
Asie de l'Est (hors Chine)	12 904	14 885	4 680
Asie du Sud	3 338	28 161	4 408
Asie du Sud (hors Inde)	3 338	9 466	1 437
Asie du Sud-Est	21 108	16 809	3 299
Asie occidentale	11 470	11 882	6 975
Océanie	47	129	33
Communauté d'États indépendants	139 454	27 585	1 672
Communauté d'États indépendants, Asie	2 738	928	175
Communauté d'États indépendants, Europe	136 716	26 657	1 497
Régions développées	826 801	24 060	4 793
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	6 239	966	103

	1990 <sup>a</sup>	2000	2006
Pays les moins avancés	1 461	4 764	1 178
Pays en développement sans littoral	3 354	2 386	468
Petits États insulaires en développement	7 162	2 125	483

<sup>a</sup> Pour les années ayant précédé l'entrée en vigueur de l'obligation de communiquer des données sur un groupe de substances, les chiffres faisant défaut concernant la consommation de certains pays ont été estimés par rapport à l'année de référence. Tel est le cas pour les substances visées aux annexes B, C et E, pour lesquelles l'obligation est entrée en vigueur en 1992, 1992 et 1994 respectivement.

#### Indicateur 7.4

### Proportion de stocks de poissons qui ne sont pas en danger pour des raisons biologiques

(En pourcentage)

	1990	2000	2006
Total	81	72	72
Pleinement exploités	50	47	52
Sous-exploités ou modérément exploités	31	25	20

#### Indicateur 7.5

### Taux d'utilisation de l'ensemble des ressources en eau<sup>a</sup>, vers 2000

(En pourcentage)

Régions en développement . . . . .	6,7
Afrique du Nord . . . . .	77,5
Afrique subsaharienne . . . . .	2,2
Amérique latine et Caraïbes . . . . .	1,4
Asie de l'Est . . . . .	21,4
Asie de l'Est (hors Chine) . . . . .	15,4
Asie du Sud . . . . .	26,6
Asie du Sud (hors Inde) . . . . .	19,5
Asie du Sud-Est . . . . .	4,5
Asie occidentale . . . . .	47,5
Océanie . . . . .	0,0
Communauté d'États indépendants . . . . .	5,4
Régions développées . . . . .	9,3
Pays en transition d'Europe du Sud-Est . . . . .	12,9
Pays les moins avancés . . . . .	3,5
Pays en développement sans littoral . . . . .	8,2
Petits États insulaires en développement . . . . .	1,3

<sup>a</sup> Taux d'extraction d'eaux superficielles et souterraines en proportion du total des ressources renouvelables en eau.

**Cible 7.B**  
**Réduire l'appauvrissement de la diversité biologique**  
**et en ramener le taux à un niveau sensiblement plus bas**  
**d'ici à 2010**

Indicateur 7.6

**Proportion de zones terrestres et marines protégées****a) Zones terrestres et zones marines<sup>a</sup>**

(En pourcentage)

	<i>Non compris les zones protégées pour lesquelles on dispose de données non datées</i>			<i>Y compris les zones protégées pour lesquelles on dispose de données non datées (total)</i>
	1990	2000	2008	
Monde <sup>b</sup>	5,4	8,0	9,8	12,1
Régions en développement	6,1	9,5	11,2	13,0
Afrique du Nord	2,1	3,1	3,4	3,7
Afrique subsaharienne	8,4	8,9	9,4	11,5
Amérique latine et Caraïbes	7,3	14,4	18,8	21,0
Asie de l'Est	7,0	9,9	10,9	14,0
Asie de l'Est (hors Chine)	3,9	11,9	11,9	11,9
Asie du Sud	4,4	5,0	5,3	5,6
Asie du Sud (hors Inde)	4,6	5,5	6,1	6,5
Asie du Sud-Est	2,6	5,3	6,0	7,5
Asie occidentale	3,7	17,8	17,8	17,9
Océanie	0,4	1,0	7,0	7,2
Communauté d'États indépendants	1,7	2,8	2,8	7,6
Régions développées	7,9	10,4	14,0	16,9
Pays les moins avancés	8,7	9,4	10,7	12,0
Pays en développement sans littoral	8,0	9,4	10,5	11,4
Petits États insulaires en développement	3,1	13,9	14,1	14,7

<sup>a</sup> Rapport entre zones protégées (terrestre et marine) et superficie totale.<sup>b</sup> Y compris les territoires qui ne sont pas pris en compte dans le calcul des agrégats régionaux.

**b) Zones terrestres<sup>a</sup>**

(En pourcentage)

	<i>Non compris les zones protégées pour lesquelles on dispose de données non datées</i>			<i>Y compris les zones protégées pour lesquelles on dispose de données non datées (total)</i>
	1990	2000	2008	
Monde <sup>b</sup>	5,9	8,4	9,4	12,0
Régions en développement	7,1	11,0	12,6	14,6
Afrique du Nord	2,1	3,1	3,4	3,7
Afrique subsaharienne	9,1	9,5	10,0	12,3
Amérique latine et Caraïbes	8,2	15,5	20,2	22,7
Asie de l'Est	7,4	10,5	11,5	14,7
Asie de l'Est (hors Chine)	4,0	12,6	12,6	12,6
Asie du Sud	4,6	5,3	5,6	5,9
Asie du Sud (hors Inde)	4,9	5,9	6,5	6,9
Asie du Sud-Est	5,4	11,0	11,8	15,0
Asie occidentale	4,0	19,1	19,1	19,2
Océanie	1,8	2,9	2,9	3,3
Communauté d'États indépendants	1,7	2,6	2,6	7,7
Régions développées	8,2	9,7	10,2	13,5
Pays les moins avancés	9,6	10,4	10,9	12,3
Pays en développement sans littoral	8,0	10,5	10,6	11,4
Petits États insulaires en développement	5,4	26,5	26,7	27,4

<sup>a</sup> Rapport entre les zones terrestres protégées et la superficie totale.<sup>b</sup> Y compris les territoires qui ne sont pas pris en compte dans le calcul des agrégats régionaux.**c) Zones marines<sup>a</sup>**

(En pourcentage)

	<i>Non compris les zones protégées pour lesquelles on dispose de données non datées</i>			<i>Y compris les zones protégées pour lesquelles on dispose de données non datées (total)</i>
	1990	2000	2008	
Monde <sup>b</sup>	2,4	5,6	12,3	12,8
Régions en développement	0,6	2,2	3,1	3,4
Afrique du Nord	0,3	2,6	3,4	4,9
Afrique subsaharienne	0,5	1,5	1,8	1,9
Amérique latine et Caraïbes	1,5	7,3	10,0	10,5
Asie de l'Est	0,4	0,6	0,6	0,6
Asie de l'Est (hors Chine)	2,0	2,0	2,0	2,0

	<i>Non compris les zones protégées pour lesquelles on dispose de données non datées</i>			<i>Y compris les zones protégées pour lesquelles on dispose de données non datées (total)</i>
	1990	2000	2008	
Asie du Sud	1,2	1,3	1,3	1,3
Asie du Sud (hors Inde)	1,0	1,2	1,2	1,2
Asie du Sud-Est	0,3	0,7	1,3	1,5
Asie occidentale	0,6	1,7	1,7	1,8
Océanie	0,1	0,5	8,0	8,1
Communauté d'États indépendants	2,3	5,6	5,6	5,9
Régions développées	6,6	13,9	33,1	34,2
Pays les moins avancés	0,4	1,0	9,0	9,0
Pays en développement sans littoral <sup>c</sup>	0,0	0,0	0,0	0,0
Petits États insulaires en développement	0,9	1,7	1,9	2,3

<sup>a</sup> Rapport entre les zones marines protégées et la superficie totale des eaux territoriales.

<sup>b</sup> Y compris les territoires qui ne sont pas pris en compte dans le calcul des agrégats régionaux.

<sup>c</sup> Certains pays en développement sans littoral ont des revendications territoriales sur les eaux des mers fermées.

#### Indicateur 7.7

#### **Proportion d'espèces menacées d'extinction<sup>a</sup>**

(Pourcentage d'espèces dont on ne considère pas qu'elles disparaîtront dans un proche avenir)

	<i>Oiseaux</i>		<i>Mammifères</i>	
	1994	2008	1996	2008
Monde	92,20	91,85	86,03	85,33
Régions en développement	92,55	92,19	85,87	85,13
Afrique du Nord	97,60	97,12	90,18	89,82
Afrique subsaharienne	93,75	93,60	86,76	86,59
Amérique latine et Caraïbes	93,10	92,95	87,09	86,56
Caraïbes	96,01	95,93	89,81	89,94
Amérique latine	93,49	93,35	87,59	87,04
Asie de l'Est	96,19	95,78	91,42	90,67
Asie du Sud	95,99	95,52	86,92	86,21
Asie du Sud-Est	93,40	92,66	84,27	82,59
Asie occidentale	97,60	96,99	92,95	92,50
Océanie	91,86	91,41	85,16	84,39
Communauté d'États indépendants	96,44	95,71	92,28	91,68
Régions développées	93,51	93,09	91,04	90,79

<sup>a</sup> Données relatives aux espèces pour lesquelles on ne manque pas de données, d'après l'indice de la Liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles.

**Cible 7.C**  
**Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage**  
**de la population qui n'a pas d'accès durable à l'eau**  
**potable et à des services d'assainissement de base**

Indicateur 7.8

**Proportion de la population utilisant une source d'eau**  
**de boisson améliorée<sup>a</sup>**

(En pourcentage)

	1990			2006		
	Total	Zones urbaines	Zones rurales	Total	Zones urbaines	Zones rurales
Monde	<b>77</b>	95	63	<b>87</b>	96	78
Régions en développement	<b>71</b>	93	59	<b>84</b>	94	76
Afrique du Nord	<b>88</b>	95	82	<b>92</b>	96	87
Afrique subsaharienne	<b>49</b>	82	35	<b>58</b>	81	46
Amérique latine et Caraïbes	<b>84</b>	94	61	<b>92</b>	97	73
Asie de l'Est	<b>68</b>	97	55	<b>88</b>	98	81
Asie de l'Est (hors Chine)	–	98	–	–	98	–
Asie du Sud	<b>74</b>	91	68	<b>87</b>	95	84
Asie du Sud (hors Inde)	<b>82</b>	95	77	<b>83</b>	91	78
Asie du Sud-Est	<b>73</b>	92	64	<b>86</b>	92	81
Asie occidentale	<b>86</b>	95	70	<b>90</b>	95	80
Océanie	<b>51</b>	92	39	<b>50</b>	91	37
Communauté d'États indépendants	<b>93</b>	97	84	<b>94</b>	99	86
Communauté d'États indépendants, Asie	<b>87</b>	95	80	<b>88</b>	98	79
Communauté d'États indépendants, Europe	<b>95</b>	98	87	<b>97</b>	99	91
Régions développées	<b>98</b>	100	95	<b>99</b>	100	97

<sup>a</sup> On ne dispose pas de données nouvelles, ni mondiales ni régionales. Les chiffres présentés sont ceux du rapport de 2008 (A/63/1).

Indicateur 7.9

**Proportion de la population utilisant des infrastructures**  
**d'assainissement améliorées<sup>a</sup>**

(En pourcentage)

	1990			2006		
	Total	Zones urbaines	Zones rurales	Total	Zones urbaines	Zones rurales
Monde	<b>54</b>	78	36	<b>62</b>	79	45
Régions en développement	<b>41</b>	66	28	<b>53</b>	71	39
Afrique du Nord	<b>62</b>	82	44	<b>76</b>	90	59

	1990			2006		
	Total	Zones urbaines	Zones rurales	Total	Zones urbaines	Zones rurales
Afrique subsaharienne	26	40	20	31	42	24
Amérique latine et Caraïbes	68	81	35	79	86	52
Asie de l'Est	48	61	43	65	74	59
Asie du Sud	21	53	10	33	57	23
Asie du Sud (hors Inde)	39	74	25	48	70	37
Asie du Sud-Est	50	74	40	67	78	58
Asie occidentale	79	93	56	84	94	64
Océanie	52	80	44	52	80	43
Communauté d'États indépendants	90	95	81	89	94	81
Communauté d'États indépendants, Asie	95	97	93	93	95	92
Communauté d'États indépendants, Europe	89	94	77	88	94	75
Régions développées	99	100	96	99	100	96

<sup>a</sup> On ne dispose pas de données nouvelles, ni mondiales ni régionales. Les chiffres présentés sont ceux du rapport de 2008 (A/63/1).

## Cible 7.D

### Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis

Indicateur 7.10

#### Proportion de citoyens vivant dans des taudis<sup>a</sup>

(En pourcentage)

	1990	2000	2005
Régions en développement	46,3	39,4	35,7
Afrique du Nord	36,2	20,3	14,5
Afrique subsaharienne	71,5	65,8	62,2
Amérique latine et Caraïbes	33,7	29,2	27,0
Asie de l'Est	43,7	37,4	36,5
Asie du Sud	57,2	45,8	42,9
Asie du Sud-Est	49,5	39,6	34,2
Asie occidentale	22,5	20,6	25,8
Océanie	–	–	24,1

<sup>a</sup> Citadins connaissant l'une au moins des quatre conditions suivantes : accès insuffisant à une source d'eau de boisson améliorée, accès insuffisant à des infrastructures d'assainissement améliorées, surpeuplement (trois personnes ou plus par pièce) ou habitation faite de matériaux non durables. La moitié des fosses d'aisance sont considérées comme des infrastructures d'assainissement améliorées. Ces chiffres ne peuvent être comparés aux estimations publiées précédemment puisque tous les ménages utilisant des fosses communes étaient alors comptabilisés parmi les ménages vivant dans un taudis.

---

## **Objectif 8**

### **Mettre en place un partenariat mondial pour le développement**

#### **Cible 8.A**

##### **Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire**

Comprend un engagement en faveur de la bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, au niveau tant national qu'international.

#### **Cible 8.B**

##### **Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés**

Suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés, l'application du programme renforcé d'allégement de la dette des pays pauvres très endettés et l'annulation des dettes publiques bilatérales, ainsi que l'octroi d'une aide publique au développement plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté.

#### **Cible 8.C**

##### **Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les décisions issues de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale)**

**Cible 8.D****Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre l'endettement tolérable à long terme***Aide publique au développement (APD)*

Indicateur 8.1

**Montant net de l'APD, totale et en faveur des pays les moins avancés, en pourcentage du revenu national brut des pays donateurs membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)****a) Montant total de l'aide annuelle<sup>a</sup>**

(En milliards de dollars des États-Unis)

	1990	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008 <sup>b</sup>
Ensemble des pays en développement	52,7	58,3	69,1	79,4	107,1	104,4	103,5	119,8
Pays les moins avancés	15,1	15,8	22,4	23,4	24,6	30,0	32,0	–

<sup>a</sup> Y compris les remises de dette ne relevant pas de l'APD mais à l'exclusion des remises de dettes militaires.<sup>b</sup> Données préliminaires.**b) Part du revenu national brut des pays donateurs du CAD de l'OCDE**

(En pourcentage)

	1990	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008 <sup>a</sup>
Ensemble des pays en développement	0,33	0,23	0,25	0,26	0,33	0,31	0,28	0,30
Pays les moins avancés	0,09	0,06	0,08	0,08	0,08	0,09	0,09	–

<sup>a</sup> Données préliminaires.

Indicateur 8.2

**Part de l'APD sectorielle des pays du CAD de l'OCDE consacrée aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement)**

	1998	2000	2002	2004	2007
En pourcentage	10,7	14,1	18,0	15,9	19,2
En milliards de dollars des États-Unis	3,0	4,3	5,6	7,7	12,3

## Indicateur 8.3

**Proportion de l'APD bilatérale des pays du CAD de l'OCDE qui n'est pas liée<sup>a</sup>**

	1990	2003	2004	2005	2006	2007
En pourcentage	67,6	91,8	91,3	92,3	89,0	84,6
En milliards de dollars des États-Unis	16,3	30,1	30,8	48,9	62,2	60,2

<sup>a</sup> Sur la base d'environ 40 % des engagements totaux des pays du CAD au titre de l'APD, du fait qu'il n'est pas tenu compte de la coopération technique et des dépenses administratives, ni de l'APD de l'Autriche, des États-Unis d'Amérique, du Luxembourg et de la Nouvelle-Zélande, qui ne précisent pas si leur aide est liée ou non.

## Indicateur 8.4

**APD reçue par les pays en développement sans littoral en pourcentage de leur revenu national brut**

	1990	2003	2004	2005	2006	2007
En pourcentage	6,3	8,1	7,8	7,1	6,3	5,6
En milliards de dollars des États-Unis	7,0	12,0	13,9	14,7	16,5	18,7

## Indicateur 8.5

**APD reçue par les petits États insulaires en développement en pourcentage de leur revenu national brut**

	1990	2003	2004	2005	2006	2007
En pourcentage	2,7	2,7	2,8	2,7	2,7	3,0
En milliards de dollars des États-Unis	2,1	1,8	2,1	2,5	2,6	3,2

**Accès aux marchés**

## Indicateur 8.6

**Proportion du total des importations des pays développés (en valeur, et à l'exclusion des armes) en provenance des pays en développement et des pays les moins avancés qui sont admises en franchise de droits**

(En pourcentage)

	1996	1998	2000	2003	2007
a) À l'exclusion des armes					
Pays en développement <sup>a</sup>	53	54	63	71	83
Pays les moins avancés	68	81	75	81	89
b) À l'exclusion des armes et du pétrole					
Pays en développement <sup>a</sup>	54	54	65	71	79
Afrique du Nord	20	18	26	63	95

	1996	1998	2000	2003	2007
Afrique subsaharienne	88	89	83	90	93
Amérique latine et Caraïbes	58	58	58	92	95
Amérique latine	74	77	82	90	93
Asie de l'Est	35	35	52	60	68
Asie du Sud	41	42	46	54	64
Asie du Sud-Est	60	58	76	75	79
Asie occidentale	45	46	56	57	94
Océanie	82	84	79	81	89
Communauté d'États indépendants	59	59	59	84	89
Pays les moins avancés	78	78	70	78	80

<sup>a</sup> Englobe les pays appartenant à la Communauté d'États indépendants.

#### Indicateur 8.7

### **Droits de douane moyens appliqués par les pays développés aux produits agricoles, textiles et vêtements en provenance des pays en développement**

(En pourcentage)

	1996	2000	2003	2005	2007
a) <i>Produits agricoles</i>					
Pays en développement	10,4	9,2	9,4	8,8	8,4
Pays les moins avancés	3,9	3,7	2,8	3,1	2,1
b) <i>Textiles</i>					
Pays en développement	7,3	6,5	5,8	5,3	5,0
Pays les moins avancés	4,6	4,1	3,5	3,2	3,1
c) <i>Vêtements</i>					
Pays en développement	11,4	10,8	9,6	8,3	8,2
Pays les moins avancés	8,1	7,8	7,0	6,4	6,4

#### Indicateur 8.8

### **Estimation des subventions agricoles versées par les pays de l'OCDE en pourcentage de leur produit intérieur brut**

	1990	2003	2004	2005	2006	2007 <sup>a</sup>
En pourcentage	2,03	1,17	1,13	1,05	0,97	0,89
En milliards de dollars des États-Unis	322	351	381	376	363	365

<sup>a</sup> Données préliminaires.

## Indicateur 8.9

**Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales<sup>a</sup>**

(En pourcentage)

	2001	2003	2005	2007
Politique commerciale et réglementation des échanges, et mesures d'ajustement dans le domaine commercial <sup>b</sup>	1,0	0,8	0,8	0,8
Infrastructure économique	21,5	14,8	17,2	13,1
Renforcement des capacités de production	16,0	13,4	12,8	13,3

<sup>a</sup> Indicateurs de l'aide au commerce en pourcentage de l'APD bilatérale sectorielle.<sup>b</sup> Les données concernant les mesures d'ajustement dans le domaine commercial n'ont été communiquées qu'à partir de 2007. Seuls le Canada et la Commission européenne en ont transmis.**Viabilité du niveau d'endettement**

## Indicateur 8.10

**Nombre total de pays ayant atteint leurs points de décision dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et nombre total de pays ayant atteint leurs points d'achèvement (cumulatif)**

	2000 <sup>a</sup>	2009 <sup>b</sup>
Pays parvenus au point d'achèvement	1	24
Pays parvenus au point de décision mais pas au point d'achèvement	21	11
Pays n'ayant pas encore atteint le point de décision	13	6
<b>Total des pays susceptibles de bénéficier de l'Initiative</b>	<b>35</b>	<b>41</b>

<sup>a</sup> En décembre 2000; ces chiffres incluent uniquement les pays pauvres très endettés en 2009.<sup>b</sup> En mars 2009.

## Indicateur 8.11

**Allègement de la dette annoncé au titre de l'Initiative PPTE et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale<sup>a</sup>**

(En milliards de dollars des États-Unis, montant cumulé)

	2000	2009
En faveur des pays ayant atteint le point de décision ou le point d'achèvement	30	77

<sup>a</sup> En valeur actualisée nette à la fin de 2007; état des engagements en mars 2009.

## Indicateur 8.12

**Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services<sup>a, b</sup>**

	1990	1995	2000	2007
Régions en développement	19,7	14,4	12,6	4,1
Afrique du Nord	39,9	22,7	15,4	7,2
Afrique subsaharienne	17,6	10,4	9,4	4,2
Amérique latine et Caraïbes	20,6	18,7	21,8	8,0
Caraïbes	16,8	10,8	8,0	11,9
Amérique Latine	20,7	19,0	22,2	7,9
Asie de l'Est	10,6	9,0	5,1	0,6
Asie du Sud	17,7	26,9	13,7	7,4
Asie du Sud (hors Inde)	9,3	22,3	11,5	7,4
Asie du Sud-Est	16,7	7,9	6,5	3,3
Asie occidentale	27,8	22,3	17,6	11,8
Océanie	14,0	7,8	5,9	4,1
Communauté d'États indépendants	0,6 <sup>c</sup>	6,1	8,1	2,2
Communauté d'États indépendants, Asie	0,6 <sup>c</sup>	3,8	8,4	1,4
Communauté d'États indépendants, Europe	0,6 <sup>c</sup>	6,2	8,1	2,3
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	9,7	11,7	11,8	4,2
Pays les moins avancés	16,8	13,4	11,6	6,8
Pays en développement sans littoral	14,9	7,3	8,6	2,0
Petits États modulaires en développement	13,7	9,5	8,7	11,2

<sup>a</sup> Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services et revenu net de l'extérieur.

<sup>b</sup> Y compris les pays participant au système de notification de la dette de la Banque mondiale. Les agrégats sont calculés à partir des données disponibles et peuvent, certaines années, exclure les pays qui n'ont pas communiqué de données relatives aux exportations de biens et services et au revenu net de l'extérieur.

<sup>c</sup> Données pour 1993.

**Cible 8.E****En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement**

## Indicateur 8.13

**Proportion de la population pouvant se procurer les médicaments essentiels à un coût abordable et dans des conditions pouvant être maintenues durablement**

(On ne dispose pas de données, ni mondiales ni régionales.)

**Cible 8.F**  
**En coopération avec le secteur privé, faire en sorte**  
**que les nouvelles technologies, en particulier**  
**les technologies de l'information et des communications,**  
**profitent au plus grand nombre**

Indicateur 8.14

**Nombre de lignes téléphoniques fixes pour 100 personnes**

	1990	2000	2007
Monde	9,8	16,0	19,0
Régions en développement	2,3	8,0	13,3
Afrique du Nord	2,8	7,2	12,1
Afrique subsaharienne	1,0	1,4	1,5
Amérique latine et Caraïbes	6,3	14,6	17,9
Caraïbes	7,1	11,6	10,9
Amérique latine	6,2	14,9	18,4
Asie de l'Est	2,4	13,7	28,5
Asie de l'Est (hors Chine)	24,9	43,0	40,2
Asie du Sud	0,7	3,3	4,4
Asie du Sud (hors Inde)	1,1	3,5	7,1
Asie du Sud-Est	1,3	4,8	11,3
Asie occidentale	9,6	17,5	17,6
Océanie	3,3	5,2	5,0
Communauté d'États indépendants	12,4	18,5	25,4
Communauté d'États indépendants, Asie	7,9	8,8	11,6
Communauté d'États indépendants, Europe	13,9	21,8	30,6
Régions développées	42,4	55,1	47,6
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	13,1	21,1	24,1
Pays les moins avancés	0,3	0,5	0,9
Pays en développement sans littoral	2,4	2,7	3,6
Petits États insulaires en développement	8,0	13,2	12,1

Indicateur 8.15

**Pourcentage de la population abonnée à un service de téléphonie mobile**

	1995	2000	2007
Monde	1,6	12,1	50,3
Régions en développement	0,4	5,5	38,6
Afrique du Nord	<0,05	2,8	57,3
Afrique subsaharienne	0,1	1,7	22,9

	1995	2000	2007
Amérique latine et Caraïbes	0,8	12,2	67,0
Caraïbes	1,2	6,6	42,9
Amérique latine	0,8	12,6	68,9
Asie de l'Est	0,5	9,9	43,8
Asie de l'Est (hors Chine)	3,4	50,2	76,2
Asie du Sud	<0,05	0,4	23,0
Asie du Sud (hors Inde)	<0,05	0,5	30,6
Asie du Sud-Est	0,7	4,3	48,2
Asie occidentale	0,9	14,6	71,8
Océanie	0,2	2,4	16,2
Communauté d'États indépendants	<0,05	1,8	93,4
Communauté d'États indépendants, Asie	<0,05	1,3	42,4
Communauté d'États indépendants, Europe	0,1	2,0	112,5
Régions développées	7,8	47,8	100,0
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	0,1	8,9	94,7
Pays les moins avancés <sup>a</sup>	<0,05	0,3	14,5
Pays en développement sans littoral	<0,05	1,0	18,2
Petits États insulaires en développement	1,5	10,5	44,4

<sup>a</sup> Les données dans la colonne « 1995 » correspondent à l'année 1996.

#### Indicateur 8.16

#### Pourcentage de la population utilisant l'Internet

	1995	2000	2007
Monde	0,7	6,5	20,6
Régions en développement	0,1	2,1	12,7
Afrique du Nord	<0,05	0,8	14,4
Afrique subsaharienne	0,1	0,5	3,7
Amérique latine et Caraïbes	0,1	3,9	25,7
Caraïbes	0,1	2,9	18,3
Amérique latine	0,1	4,0	26,3
Asie de l'Est	0,1	3,6	18,7
Asie de l'Est (hors Chine)	0,9	27,1	53,3
Asie du Sud	<0,05	0,5	6,9
Asie du Sud (hors Inde) <sup>a</sup>	<0,05	0,3	7,0
Asie du Sud-Est	0,1	2,4	11,8
Asie occidentale	0,1	3,9	15,7
Océanie	<0,05	1,9	5,7

	1995	2000	2007
Communauté d'États indépendants	0,1	1,4	17,8
Communauté d'États indépendants, Asie <sup>a</sup>	<0,05	0,5	7,8
Communauté d'États indépendants, Europe	0,1	1,7	21,5
Régions développées	3,9	29,9	63,5
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	0,1	3,4	23,4
Pays les moins avancés <sup>b</sup>	<0,05	0,1	1,5
Pays en développement sans littoral <sup>a</sup>	<0,05	0,3	3,5
Petits États insulaires en développement	0,2	5,0	19,1

Source : Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement, et base de données des indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement (<http://mdgs.un.org>).

#### Notes

Sauf indication contraire, les groupements régionaux correspondent aux régions géographiques de l'ONU, auxquelles des modifications ont été apportées afin de constituer dans la mesure du possible des groupes homogènes du point de vue de l'analyse et de la présentation. La composition régionale adoptée pour le rapport 2009 sur les indicateurs des objectifs du Millénaire peut être consultée à l'adresse <http://mdgs.un.org>, à la rubrique « Données ».

La Communauté d'États indépendants (CEI) se compose du Bélarus, de la Fédération de Russie, de la République de Moldova et de l'Ukraine en Europe ainsi que de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Tadjikistan et du Turkménistan en Asie.

La rubrique « Régions développées » regroupe l'Europe (à l'exception des pays membres de la CEI), l'Australie, le Canada, les États-Unis d'Amérique, le Japon et la Nouvelle-Zélande. Elle comprend toujours les pays d'Europe en transition économique.

<sup>a</sup> Les données dans la colonne « 1995 » correspondent à l'année 1996.

<sup>b</sup> Les données dans la colonne « 1995 » correspondent à l'année 1998.

